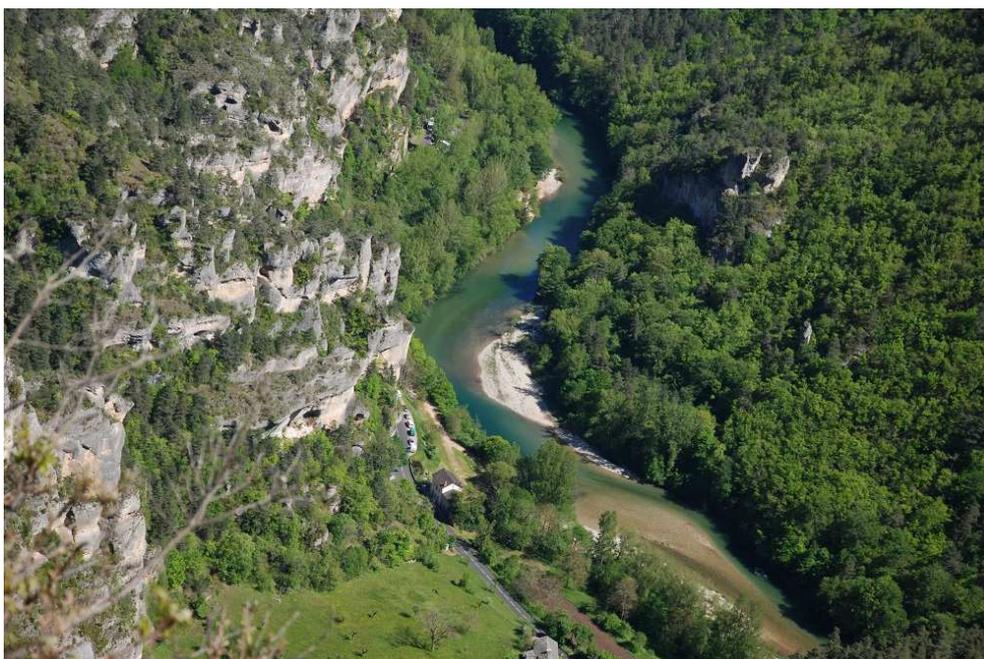


Bilan mi-parcours

Contrat de rivière Tarn-amont



Avril 2014

Dossier suivi par : Stéphanie Braud
Chargée de missions « eau » - Animatrice du contrat de rivière Tarn-amont
Tél. 04 66 48 17 15 – contrat-tarn-amont@orange.fr



SOMMAIRE

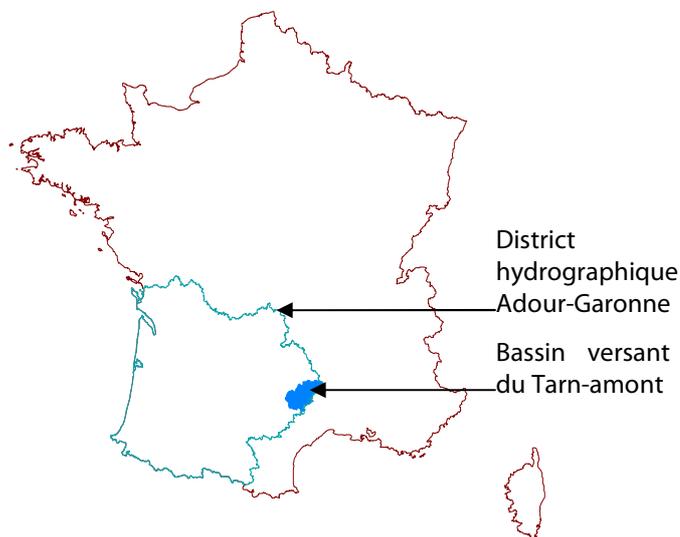
Sommaire	2
Préambule	3
Présentation du bassin versant du Tarn-amont	3
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont.....	4
Contrat de rivière Tarn-amont	4
Structure porteuse et cellule d'animation.....	5
État d'avancement global du contrat de rivière	7
Volet A1 : Qualité des eaux	9
A1-1 – Approfondir les connaissances sur les eaux souterraines.....	10
A1-2 – Créer et réhabiliter les ouvrages d'assainissement collectif	10
A1-5 – Mettre aux normes et régulariser les assainissements des structures touristiques.....	12
A1-9 – Mettre en place un réseau complémentaire de suivi hydrobiologique et physique.....	13
Autres actions	14
Volet A2 : Agriculture	16
A2-1 – Améliorer la gestion des effluents des exploitations laitières sur les territoires à enjeux.....	17
A2-3 – Améliorer les pratiques phytosanitaires des exploitations arboricoles et viticoles	18
A2-4 – Protéger les têtes de bassin des perturbations liées à l'élevage	19
Autres actions	19
Volet B1 : Milieux aquatiques	20
B1-2 – Réaliser une étude du bassin versant de la Muse.....	21
B1-6 – Réaliser une étude du patrimoine génétique des truites.....	22
B1-8 – Acquérir des connaissances sur les écrevisses et leurs habitats	22
B1-9 – Réaliser des travaux de restauration hydromorphologique	24
B1-11 – Pérenniser les postes de techniciens de rivière	24
Autres actions	26
Volet B2 : Crues et risques d'inondations	28
B2-3 – Sensibiliser et communiquer sur les risques d'inondations	28
Autres actions	29
Volet B3 : Aspect quantitatif	30
B3-1 – Fixer des règles de gestion quantitative de l'eau	30
Volet B4 : Activités touristiques liées à l'eau	31
Volet C1 : Communication	32
C1-1 – Assurer la communication auprès du public	33
C1-3 – Organiser des sessions de formation.....	34
Autres actions	35
Volet C2 : Animation et gouvernance	36
C2-2 – Réviser le document du SAGE Tarn-amont	37
Autres actions	38
Analyse de l'état d'avancement du contrat de rivière	39
Freins à la mise en œuvre	39
Facteurs de réussite.....	39
Principales actions prévues en 2014	40
Bilan financier à mi-parcours	41

PRÉAMBULE

PRÉSENTATION DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

Le bassin versant du Tarn-amont est situé à l'extrême Est du district hydrographique Adour-Garonne et dépend de l'Agence de l'eau du même nom. Il s'étend sur 2 627 km² des sources du Tarn jusqu'à la confluence avec la Muse à l'aval de Millau.

En tête de bassin, les Cévennes (massifs du Mont-Lozère et du Mont-Aigoual), de par leur nature cristalline (granites et schistes), sont caractérisées par de nombreuses sources et un chevelu de cours d'eau très dense. Plus en aval, les causses, ces vastes plateaux calcaires à l'altitude moyenne de 1 000 mètres, couvrent près des 2/3 du territoire et sont entaillés par de spectaculaires gorges de 400 à 500 mètres de profondeur, creusées entre autres par les rivières du Tarn, de la Jonte et de la Dourbie.



Le Tarn-amont est caractérisé par des sites naturels préservés, emblématiques de par la richesse de leurs milieux naturels et la diversité des paysages.

Il fait ainsi l'objet de plusieurs mesures de protection et de gestion :

- le Parc national des Cévennes (désigné réserve de biosphère par l'UNESCO en 1985),
- le Parc naturel régional des Grands Causses (créé en 1995),
- un vaste site classé loi 1930 (20 000 hectares),
- environ les 2/3 du bassin Tarn-amont sont concernés par des sites Natura 2000 et des ZNIEFF,
- inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO, « les Causses et Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen » (depuis 2011).



Les principaux moteurs de l'économie sont l'agriculture (élevage extensif) et le tourisme (sports de pleine nature, activités de loisirs liés à l'eau, camping, etc.).

Le Tarn-amont concerne 69 communes de trois départements (Aveyron, Gard et Lozère) et deux régions (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées).

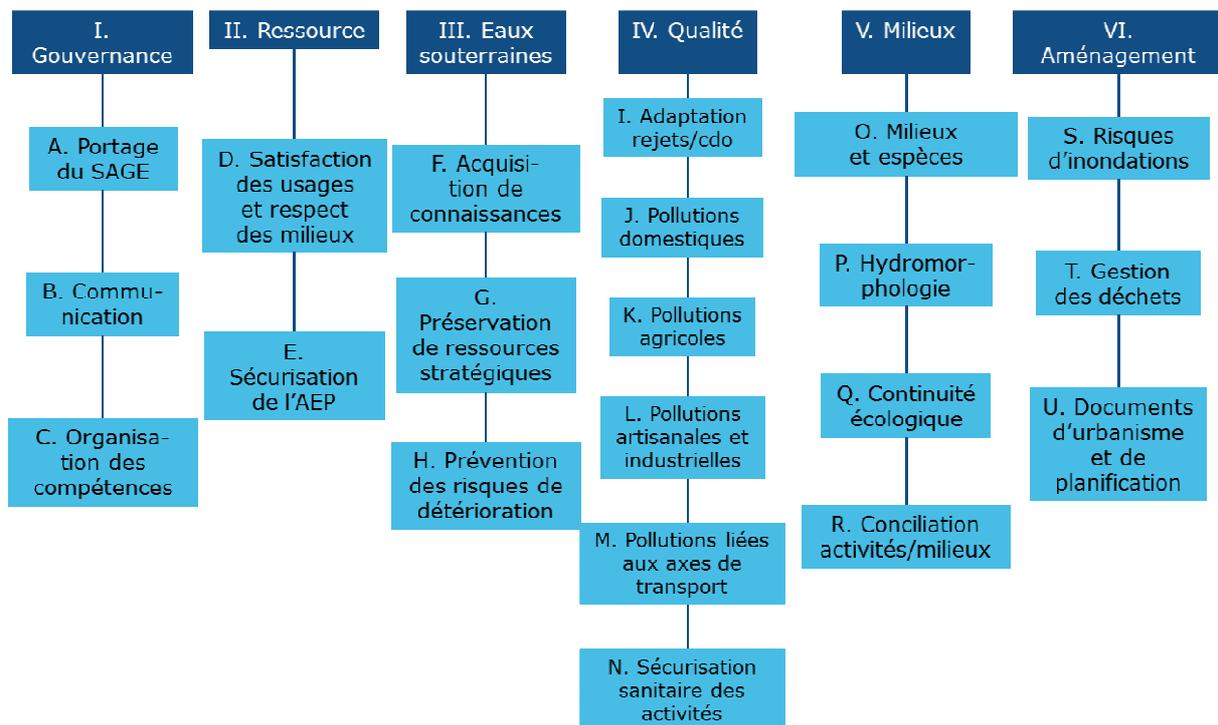


SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DU TARN-AMONT

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) du Tarn-amont est un outil de planification à l'échelle d'un bassin versant cohérent dont l'objectif principal est la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages. Son intérêt repose sur une démarche de concertation. Une première version a été approuvée le 27 juin 2005 par arrêté des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère. Ce document élaboré par la commission locale de l'eau (CLE) était décliné en 116 sous-mesures regroupées en 6 volets :

- Qualité des eaux
- Aspects quantitatifs de la ressource
- Crues et risques d'inondations
- Milieux aquatiques
- Activités sportives et de loisirs liées à l'eau
- S'organiser pour le SAGE

Le SAGE Tarn-amont est actuellement en cours de révision. Le 21 février 2014, la CLE a validé le projet de SAGE constitué du plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD), du règlement, d'un atlas cartographique et de l'évaluation environnementale. Le PAGD du projet de SAGE est construit autour de 6 orientations déclinées en objectifs présentés ci-dessous :



CONTRAT DE RIVIÈRE TARN-AMONT

Pour mettre en œuvre les mesures du SAGE, la CLE a souhaité élaborer un contrat de rivière à l'échelle du bassin versant du Tarn-amont. En 2007, elle est instituée par arrêté interpréfectoral comme comité de rivière du contrat de rivière Tarn-amont.

Le contrat de rivière est un outil opérationnel, d'initiative locale, permettant la mise en œuvre d'un programme d'actions sur cinq ans à l'échelle du bassin versant pour atteindre les objectifs de qualité des eaux et des milieux aquatiques définis lors de l'élaboration du contrat. Il permet d'agir de manière concertée sur l'ensemble des enjeux de la gestion de l'eau.

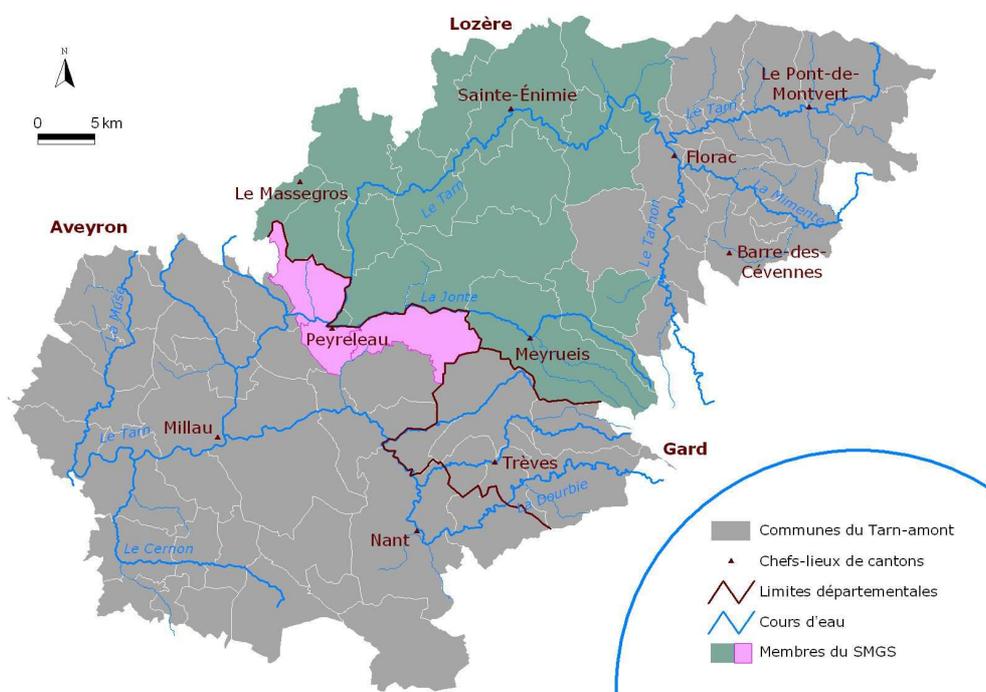
Le contrat de rivière du Tarn-amont constitue une traduction localisée et opérationnelle des orientations du SAGE du même nom.

Le contrat de rivière Tarn-amont a été signé le 21 janvier 2011.

STRUCTURE PORTEUSE ET CELLULE D'ANIMATION

La CLE n'ayant pas de personnalité juridique propre, elle a désigné comme structure porteuse le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses (SMGS) pour assurer le pilotage et l'animation du SAGE et du contrat de rivière du Tarn-amont. Le SMGS est constitué de 20 communes est maître d'ouvrage depuis quatorze ans de ces outils de gestion intégrée de l'eau.

Carte du bassin versant Tarn-amont et de la structure porteuse



Afin de mettre en œuvre et d'animer ces démarches de gestion intégrée de l'eau, le SMGS a mis en place une cellule d'animation, actuellement composée de 2,25 agents. Les deux chargées de mission « eau » ont pour rôle de faire le lien entre les différents acteurs du territoire, de monter les projets (recherche de maîtres d'ouvrage, montage des dossiers de financement, accompagnement technique, etc.) et d'impulser une dynamique, dans le cadre des démarches SAGE et contrat de rivière, pour faciliter l'application des mesures et la mise en œuvre des actions.

La cellule d'animation est financée à 80 % par l'Agence de l'eau Adour-Garonne (70 %), la région Midi-Pyrénées (5 %) et le Département de la Lozère (5 %).

Jusqu'en 2010, les 20% d'autofinancement restants étaient partagés entre le SMGS et le Parc naturel régional des Grands Causses. En 2012, d'un commun accord, par souci de transparence, il a été décidé de répartir cet autofinancement, ainsi que celui des opérations menées à l'échelle du bassin versant (actions de communication, études...), entre les 69 communes du Tarn-amont.

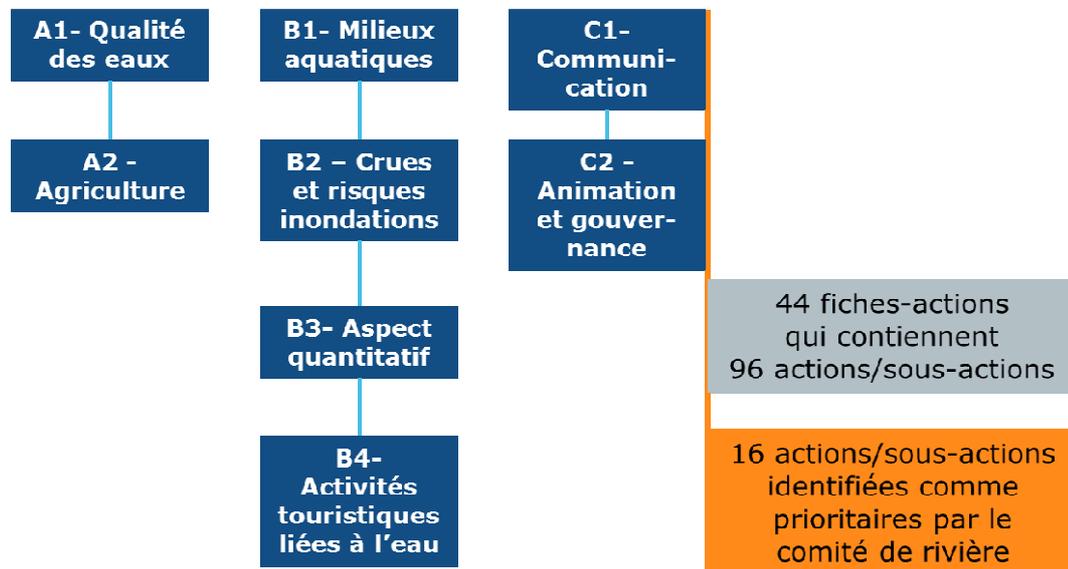
Le SMGS a ainsi mis en place un dispositif financier solidaire (DFS) à l'échelle des 69 communes concernées basé sur une clé de répartition s'appuyant sur trois critères identiquement pondérés : la surface communale concernée par le bassin versant hydrographique, la population communale proratisée à la surface dans le bassin et le potentiel fiscal par habitants proratisé à la surface dans le bassin. La participation financière des 49 communes non-membres du SMGS est conditionnée à la signature d'une convention pour chaque opération.

La structure porteuse n'est pas maître d'ouvrage de toutes les actions et mesures du SAGE et du contrat de rivière.



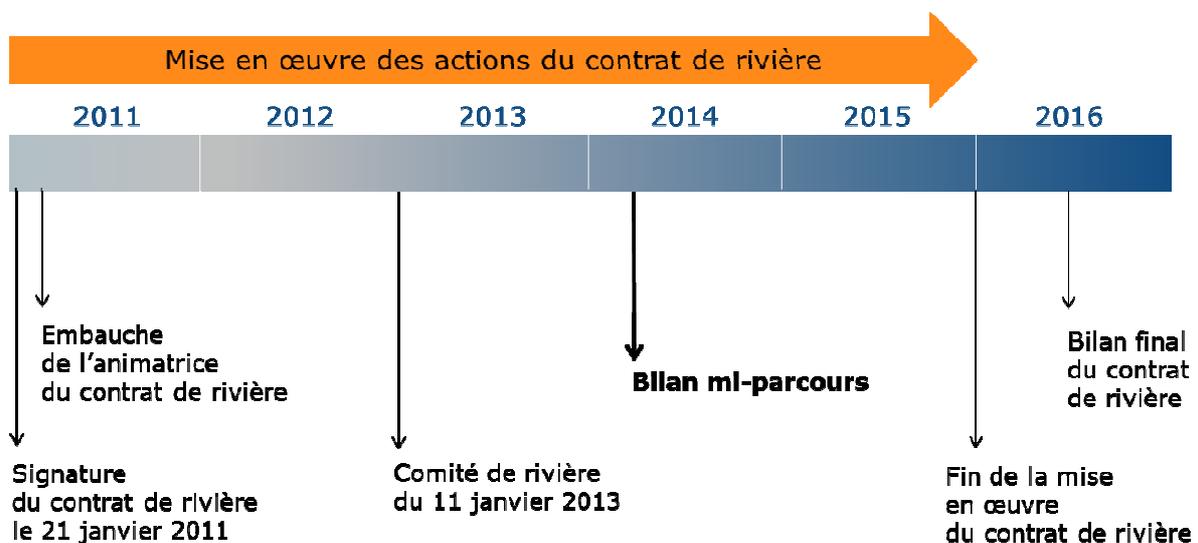
ÉTAT D'AVANCEMENT GLOBAL DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Le contrat de rivière est un document contenant 8 volets constitués de 44 fiches-actions qui sont déclinées en 96 actions ou sous-actions dont 16 sont identifiées comme prioritaires par le comité de rivière.



Le contrat de rivière a été signé en janvier 2011 et le premier février 2011 le SMGS a embauché une chargée de mission afin d'assurer l'animation et la mise en œuvre des actions sur le Tarn-amont.

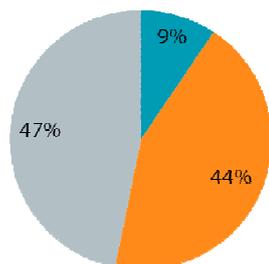
Un comité de rivière a été organisé en janvier 2013 à Saint-Rome-de-Cernon afin de rappeler les objectifs du contrat de rivière et de présenter l'avancement du contrat de rivière. De nombreuses réunions de la CLE, des commissions thématiques ont été organisées, durant les phases de bilan et de révision du SAGE Tarn-amont, ce qui a permis de rendre compte régulièrement aux membres de la CLE de l'avancement de la mise en œuvre des actions et de discuter de l'évolution des enjeux et des problématiques durant les trois premières années.



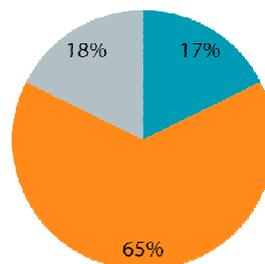
Lors de la CLE du Tarn-amont, organisée le 21 février 2014 à Millau, l'état d'avancement des actions des différents volets, les facteurs de réussite et les freins ont été présentés.

Le bilan mi-parcours du contrat de rivière montre que 51 actions, soit environ la moitié des actions (53 %), sont en cours de réalisation voire réalisées et que parmi les 16 actions identifiées comme prioritaires, par le comité de rivière, 4 sont réalisées, 9 sont en cours de réalisation et 3 restent non engagées. Au moment du bilan mi-parcours, 45 actions (47 %) restent à mettre en œuvre.

**Mise en œuvre des actions
du contrat de rivière à mi-parcours**



**Mise en œuvre des actions prioritaires
du contrat de rivière à mi-parcours**



■ Réalisées
■ En cours
■ Non engagées

VOLET A1 : QUALITÉ DES EAUX

Les actions identifiées comme prioritaires par le comité de rivière sont les suivantes :

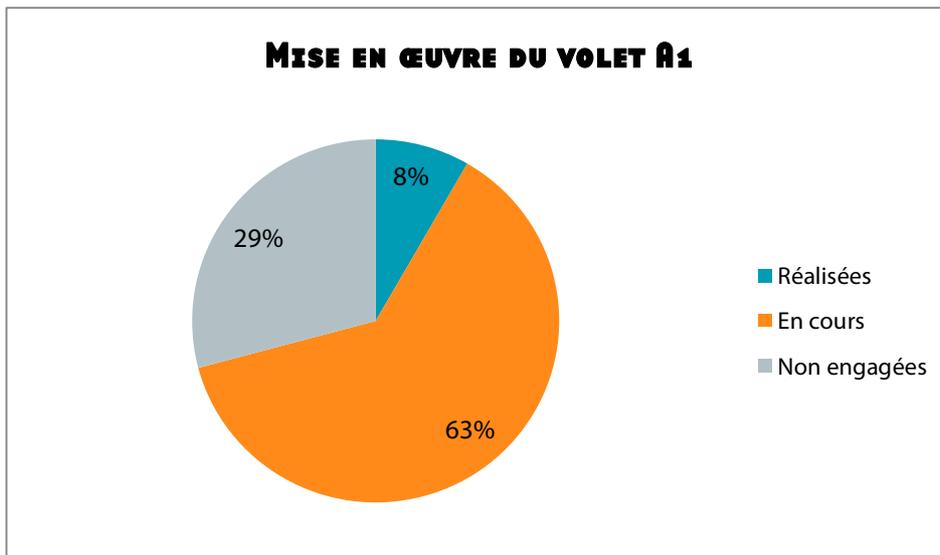
- A1-1 – Approfondir les connaissances sur les eaux souterraines
- A1-2 – Créer et réhabiliter les ouvrages d'assainissement collectif
- A1-5 – Mettre aux normes et régulariser les assainissements des structures touristiques
- A1-9 – Mettre en place un réseau complémentaire de suivi hydrobiologique et physique

Les autres actions sont :

- A1-3 – Gérer les sous-produits issus de l'épuration des eaux
- A1-4 – Contrôler et entretenir les systèmes d'assainissement non collectif
- A1-6 – Installer des aires de services pour camping-cars
- A1-7(+)- Traiter les pollutions industrielles
- A1-8 – Assurer à tous une alimentation en eau potable de qualité

Concernant le volet A1 « Qualité de l'eau », 17 actions sont en cours de réalisation ou réalisées (71 %) et 7 actions (29 %) restent à mettre en œuvre. Les 4 actions prioritaires de ce volet sont en cours de réalisation.

MISE EN ŒUVRE DU VOLET A1



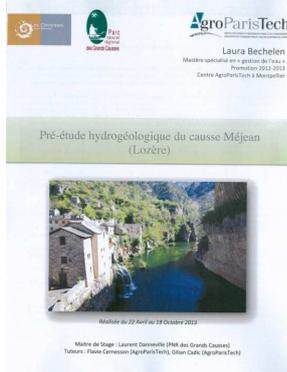
SYNTHÈSE – VOLET A1

Une pré-étude hydrogéologique du causse Méjean a été réalisée par le Parc national des Cévennes (PNC) en partenariat avec le Parc naturel régional (PNR) des Grands Causses.

De nombreux projets d'assainissement collectif sont réalisés.

Un service public d'assainissement non collectif (Spanc) a été créé par le SMGS. Les deux tiers du bassin sont couverts par des Spanc. Des opérations groupées de réhabilitation d'assainissement non collectif sont organisées par le PNR des Grands Causses, la communauté de communes Causses-Cévennes-Aigoual, etc. Et en parallèle des campings ont des projets de réhabilitation en cours d'élaboration.

A1-1 – APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SUR LES EAUX SOUTERRAINES



OBJECTIF

La sous-action A1-1.1 « Réalisation d'une étude hydrogéologique simplifiée du causse Méjean » est considérée comme une priorité du contrat de rivière. Il s'agit en premier lieu de déterminer les bassins d'alimentation des différentes sources captées pour l'alimentation en eau potable (cinq sources desservent environ 6 500 personnes). L'étude pourra selon les objectifs et les moyens du maître d'ouvrage s'attacher à améliorer la connaissance du fonctionnement du karst, évaluer la ressource et définir d'éventuels incidences liées aux activités humaines et les mesures de protections qui conviendraient de mettre en œuvre.

INDICATEUR(S)

- Rapport intermédiaires et finaux de l'étude hydrogéologique
- Réalisation de traçages

ÉTAT D'AVANCEMENT

Une pré-étude hydrogéologique du causse Méjean a été menée en 2013, sous maîtrise d'ouvrage du PNC, avec l'appui de l'hydrogéologue du PNR des Grands Causses. Elle a permis d'inventorier des éléments karstiques (sources) et d'étudier les réserves et le fonctionnement hydrogéologique.

PERSPECTIVES

Ce premier travail doit déboucher en 2014 sur la proposition d'un cahier des charges, actuellement en cours de rédaction, pour l'étude hydrogéologique du Causse Méjean. Cette étude devrait être lancée par le PNC en 2015, selon la disponibilité des crédits, et permettre de tester les hypothèses émises lors de la pré-étude.

A1-2 – CRÉER ET RÉHABILITER LES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

OBJECTIF

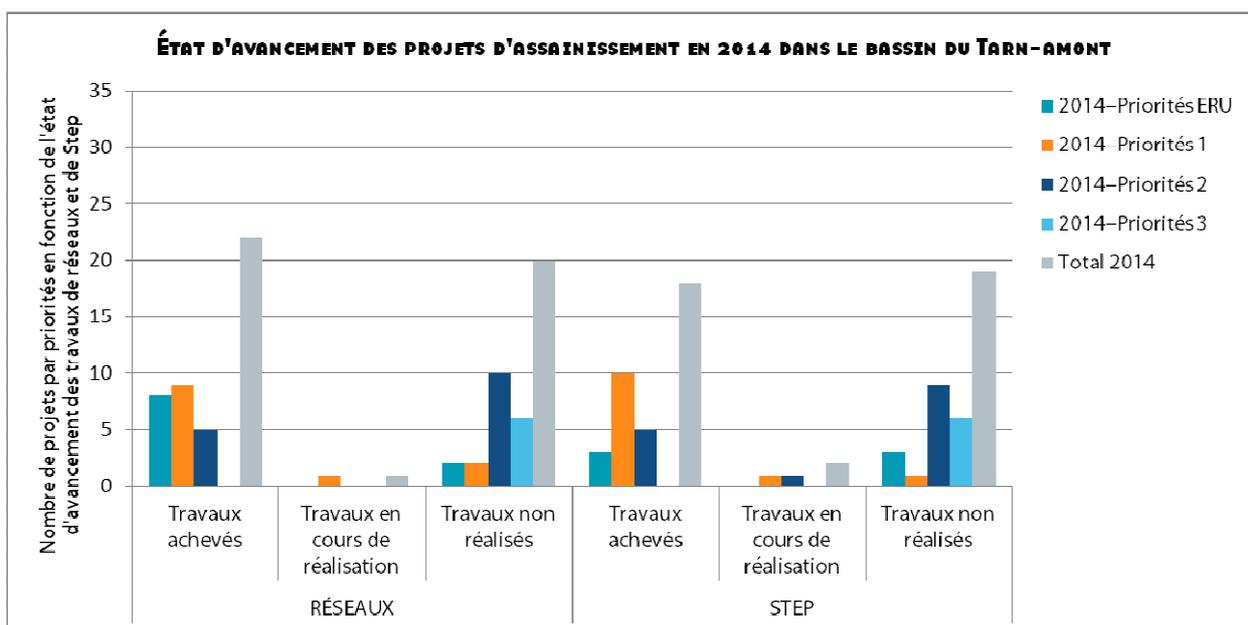
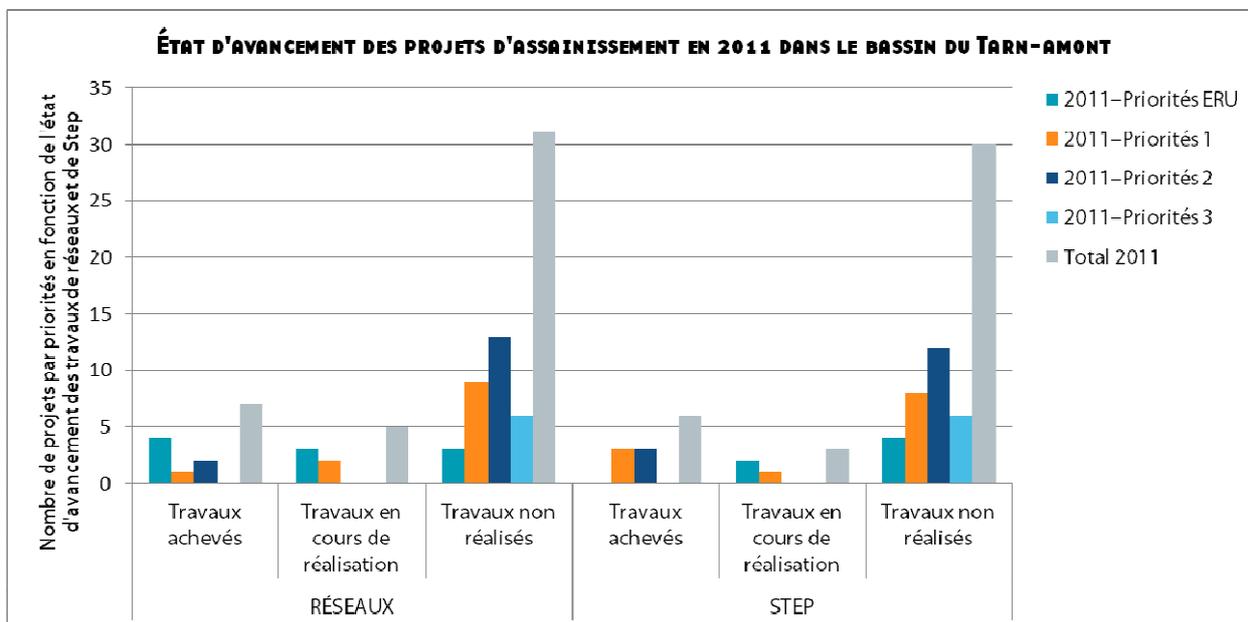
L'action a pour objectif d'améliorer le traitement des eaux usées domestiques afin d'assurer la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques par la création ou la réhabilitation des dispositifs d'assainissement collectif et des réseaux associés.

INDICATEUR(S)

- Linéaire de réseaux d'eaux usées créés ou réhabilités
- Nombre de systèmes de traitement créés ou réhabilités
- Évolution de la capacité de traitement sur l'ensemble du territoire

ÉTAT D'AVANCEMENT

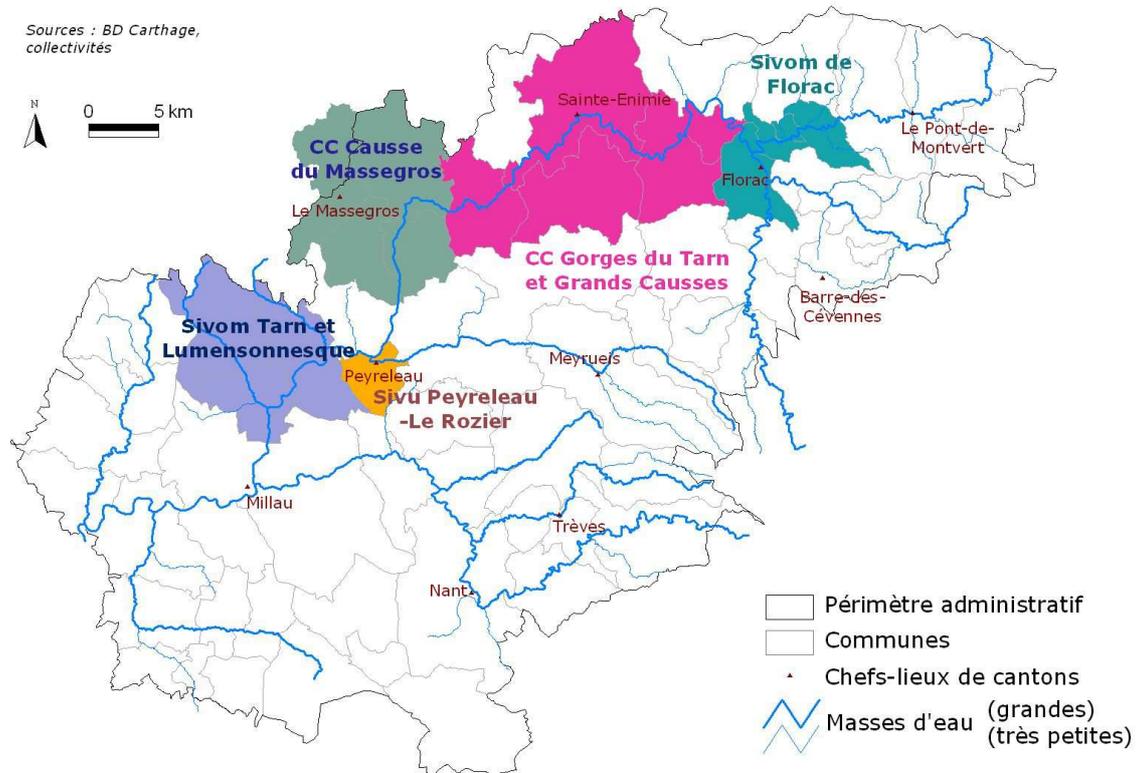
Un certain nombre de projet d'assainissement collectif ont été réalisés entre 2011 et 2014 : stations d'épuration de Roquefort-sur-Soulzon, Quézac, Revens, Saint-Sauveur-Camprieu, etc.



La commune de Nant a révisé son schéma directeur d'assainissement afin de proposer des solutions de traitement collectif des effluents domestiques aux hameaux d'Abouls et Cantobre.

Plusieurs communes du Tarn-amont élaborent des plans d'épandage afin de mieux gérer les boues issues du traitement des eaux usées.

Carte de l'organisation des services publics d'assainissement collectif



PERSPECTIVES

Pour la suite de la mise en œuvre de cette action, il est prévu avec l'aide des partenaires techniques et financiers de redéfinir les priorités entre les divers projets aux regards des enjeux du bassin et en prenant en compte divers critères (masse d'eau dégradée, système non-conforme, problème de gestion des boues, bassin d'alimentation de captage, projet où il y a une demande de financement en cours, points de blocage, etc.). Le but de cette liste n'est pas de pénaliser ou de favoriser les projets d'assainissements mais de redéfinir, à l'échelle du bassin, une véritable stratégie en matière d'assainissement domestique.

A1-5 – METTRE AUX NORMES ET RÉGULARISER LES ASSAINISSEMENTS DES STRUCTURES TOURISTIQUES

OBJECTIF

L'action doit conduire à l'amélioration du traitement des eaux usées domestiques notamment au niveau des structures touristiques disposant de dispositifs non-collectifs et permettre d'améliorer ou de maintenir la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Après la réalisation de diagnostics, les structures touristiques seront accompagnées pour réaliser les travaux, notamment en mettant en place des opérations groupées.

INDICATEUR(S)

- Nombre de diagnostics réalisés
- Nombre de structures ayant réalisé les travaux
- Nombre de structures ayant un assainissement conforme

ÉTAT D'AVANCEMENT

Sur les vingt-six campings ayant un système d'assainissement non-collectif recensé dans le contrat de rivière dix ont été diagnostiqués lors du défi territorial « Reconquête de la qualité des eaux de baignade du Tarn et de ses affluents en amont de Millau ». Deux d'entre eux ont été raccordés au réseau collectif.



Le Spanc du PNR des Grands Causses a diagnostiqué environ 80 structures touristiques de plus de 20 EH sur la partie de son territoire concernée par le bassin versant du Tarn-amont avec plus de 40 % de non-conformité enregistrée.

En 2013, le technicien Spanc du SMGS a diagnostiqué les installations de dix-huit campings des gorges du Tarn et de la Jonte, situés sur le territoire du Syndicat mixte du Grand Site, tous non-conformes.



PERSPECTIVES

Plusieurs projets de réhabilitation de système d'assainissement sont à l'étude dans des campings à Lanuéjols ou Sainte-Énimie par exemple.

Un bilan des diagnostics devra être réalisé et présenté au syndicat professionnel de l'hôtellerie de plein air et aux propriétaires des terrains de campings dans l'objectif de mettre en place avec eux une opération « groupée » de réhabilitation.

A1-9 – METTRE EN PLACE UN RÉSEAU COMPLÉMENTAIRE DE SUIVI HYDROBIOLOGIQUE ET PHYSIQUE

OBJECTIF

L'objectif de l'action est de suivre l'évolution de la qualité biologique des cours d'eau et de comprendre, en reliant les données acquises dans le cadre du contrat de rivière, le fonctionnement global des cours d'eau du bassin versant Tarn-amont.

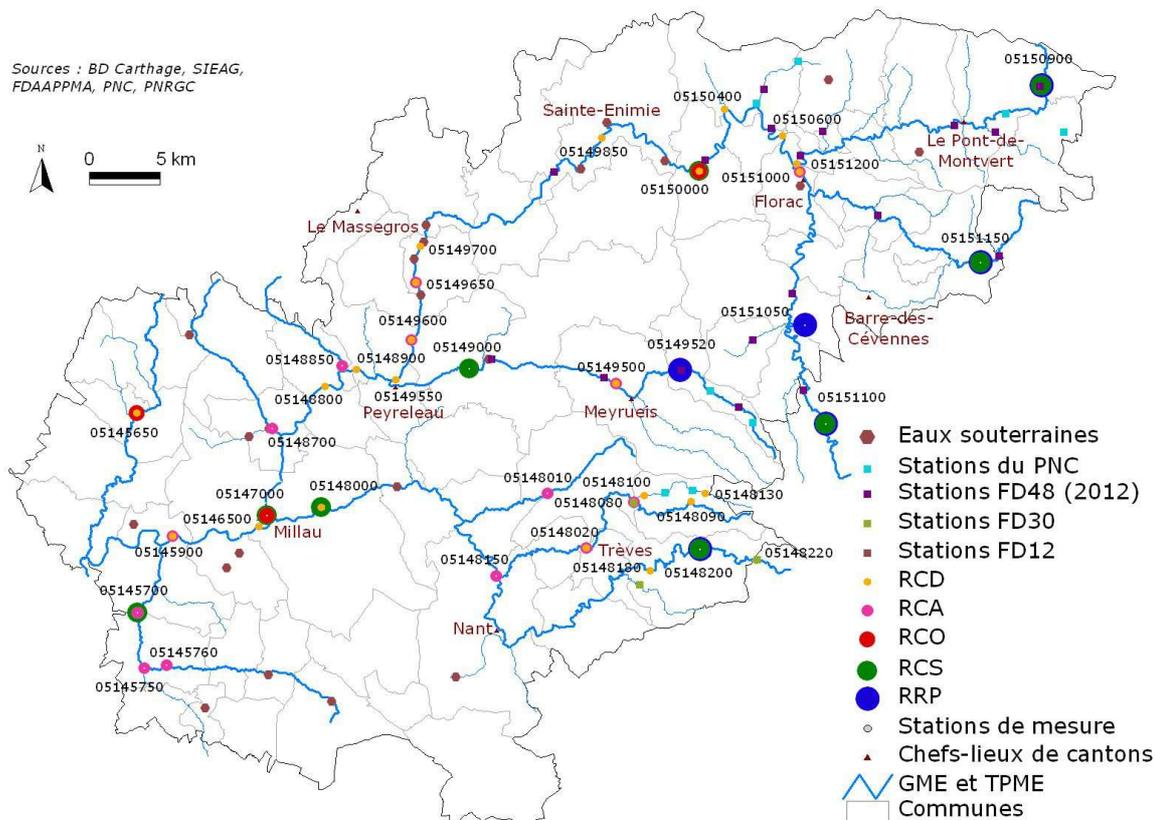
INDICATEUR(S)

- Nombre de suivis réalisés
- Adéquation entre les résultats du suivi complémentaire et les autres réseaux
- Caractérisation de l'état des cours d'eau vis-à-vis de la DCE

ÉTAT D'AVANCEMENT

Un état des lieux diagnostic a été réalisé par la Fédération de pêche de la Lozère. Un bilan des réseaux de suivi est en cours de réalisation. Une dizaine de réseaux actifs ou non sont identifiés sur le bassin versant du Tarn-amont. Ils sont mis en place par divers producteurs de la donnée (Agence de l'eau, Dreal, Onema, ARS, Conseils généraux, etc.) pour répondre à des objectifs divers (définition du bon état, connaissance, suivi des pressions, suivi d'impact, etc.) en fonction des enjeux identifiés et de l'échelle d'analyse. On compte quarante-quatre stations de mesures de la qualité des eaux de surfaces pouvant appartenir à un ou plusieurs types de réseaux de suivi. De nombreux paramètres sont mesurés en fonction du type de suivi (physico-chimie, bactériologie, diatomées, macrophytes, invertébrés, poissons, etc.).

Carte des réseaux de suivi de la qualité des eaux de surface



PERSPECTIVES

Ce bilan doit être finalisé pour permettre de faire la synthèse de la donnée existante du le bassin versant Tarn-amont. L'objectif sera de valoriser cette donnée et d'identifier des besoins/manques en fonction des objectifs qui seront retenus et proposer le cas échéant un réseau complémentaire de suivi.

En 2014, un bilan des réseaux de suivi des eaux souterraines et des suivis de débit doit être réalisé.

En 2015 l'identification des besoins en termes de données et la définition des objectifs seront faite afin de déterminer avec les partenaires l'opportunité de mettre en place un réseau complémentaire sur bassin versant du Tarn-amont.

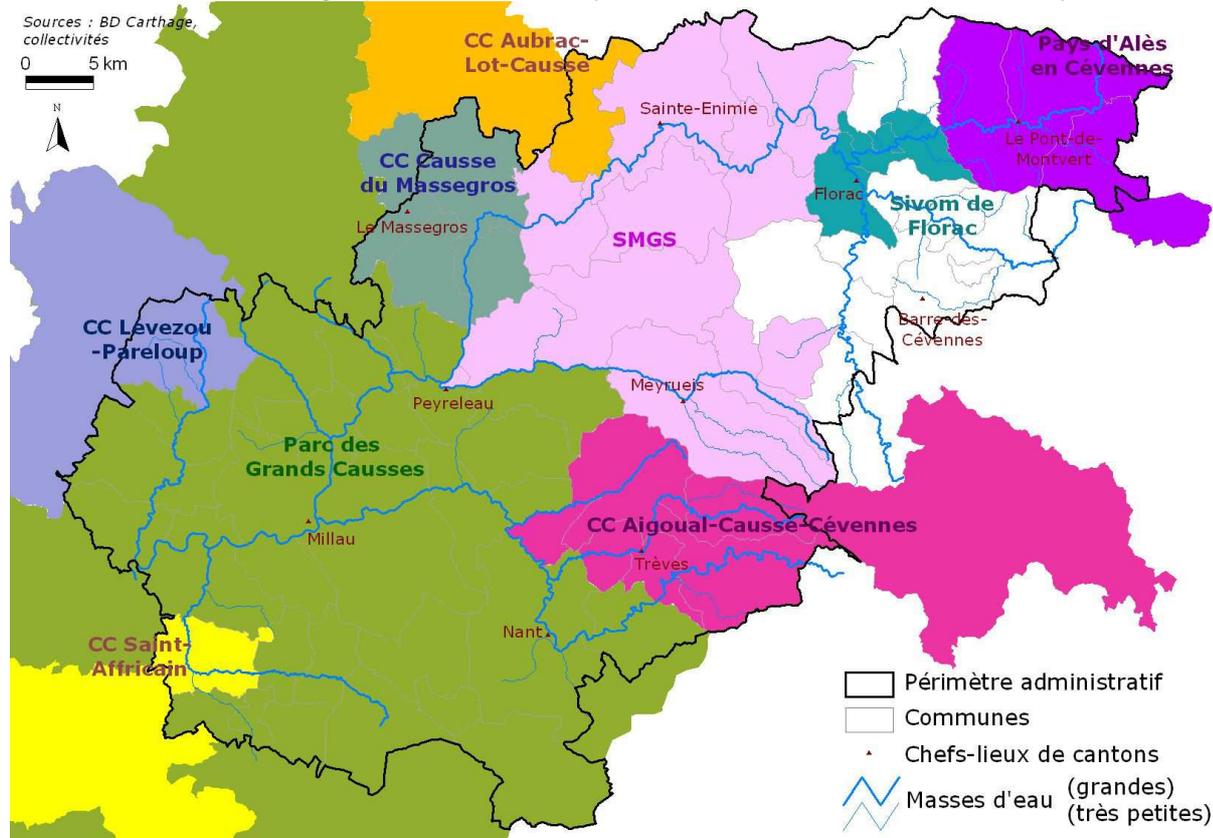
AUTRES ACTIONS

Sur le territoire du PNR des Grands Causses les diagnostics sont finis. Près de 80% des installations ne sont pas aux normes et plusieurs opérations groupées de réhabilitation ont été menées. En 2014, le Spanc du PNR prévoit d'organiser une opération groupée de réhabilitation sur environ 90 systèmes de traitement.

En 2012, le SMGS a mis en place un service public d'assainissement non-collectif (Spanc) sur onze communes jusqu'alors dépourvues de ce service. Une plaquette de présentation du Spanc a été envoyé aux propriétaires dans les communes concernées et des réunions publiques ont été organisées et animées par le technicien Spanc.

En 2014, le Spanc du SMGS avec l'appui de la cellule d'animation préparera une opération groupée de réhabilitation.

Carte de l'organisation des services publics d'assainissement non collectif (Spanc)



VOLET A2 : AGRICULTURE

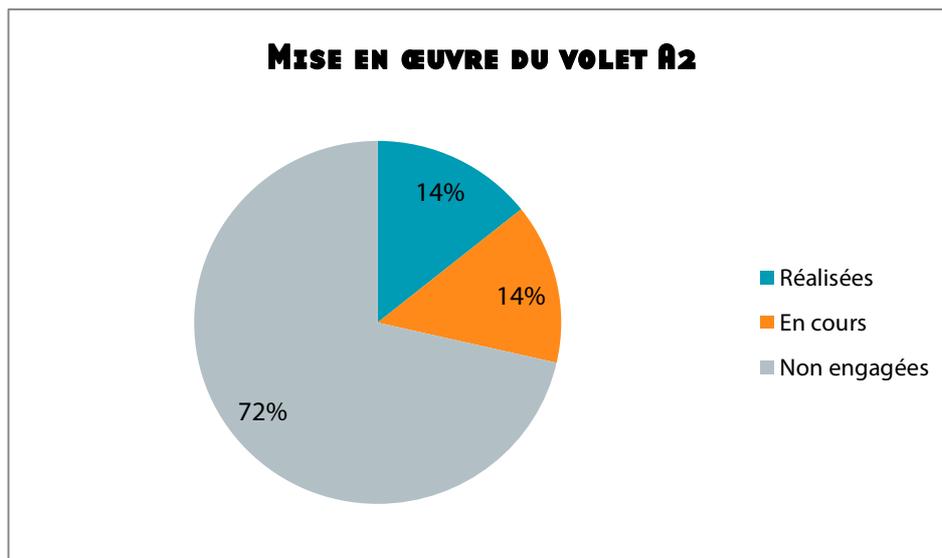
Les actions identifiées comme prioritaires par le comité de rivière sont les suivantes :

- A2-1 – Améliorer la gestion des effluents des exploitations laitières sur les territoires à enjeux
- A2-3 – Améliorer les pratiques phytosanitaires des exploitations arboricoles et viticoles
- A2-4 – Protéger les têtes de bassin des perturbations liées à l'élevage

Les autres actions sont :

- A2-2 – Mettre en œuvre un plan d'actions de lutte contre l'érosion du bassin de la Muse
- A2-5 – Organiser des sessions de formation pour les agriculteurs
- A2-6 – Aider les agriculteurs à investir collectivement
- A2-7 – Communiquer sur la gestion quantitative de l'eau sur les exploitations en collectant les eaux pluviales
- A2-8 – Assurer l'animation du programme agricole du contrat de rivière du Tarn-amont

Concernant le volet A2 « Agriculture », 4 actions (28%) sont en cours ou réalisées et il s'agit notamment d'actions prioritaires. D'autre part, 10 actions (72%) n'ont pas été engagées au moment du bilan mi-parcours. Parmi les 3 actions identifiées prioritaires dans ce volet, une est en cours de réalisation, une deuxième est en partie réalisée et une n'a pas commencé.



La première action prioritaire A2-1.3 « Travaux de lutte contre les pollutions des effluents d'élevage » est en cours, puisqu'elle doit faire suite, si nécessaire, aux diagnostics des exploitations qui débiteront en 2014 sur les territoires à enjeux qui ont été préalablement définis dans le cadre du contrat de rivière.

L'action A2-3 « Améliorer les pratiques phytosanitaires des exploitations arboricoles et viticoles » est en partie réalisée. La première phase de diagnostic des pratiques a été faite et n'a pas fait ressortir la nécessité urgente de mettre en place d'un plan d'actions sur le secteur d'étude.

L'action A2-4 « Protéger les têtes de bassin des perturbations liées à l'élevage » n'a fait l'objet que de visites de terrain par les agents du SMGS et du PNC.

Les actions identifiées comme n'étant pas mises en œuvre dans ce volet, le seront à travers d'autres actions. Elles concernent la formation, l'investissement collectif pour l'achat de matériel, la communication sur la gestion quantitative de la ressource en eau.

A2-1 – AMÉLIORER LA GESTION DES EFFLUENTS DES EXPLOITATIONS LAITIÈRES SUR LES TERRITOIRES À ENJEUX

OBJECTIF

L'objectif de cette action est de réduire les risques de pollutions physico-chimiques et bactériologiques en adaptant les capacités de stockage et en systématisant le traitement des effluents peu chargés.

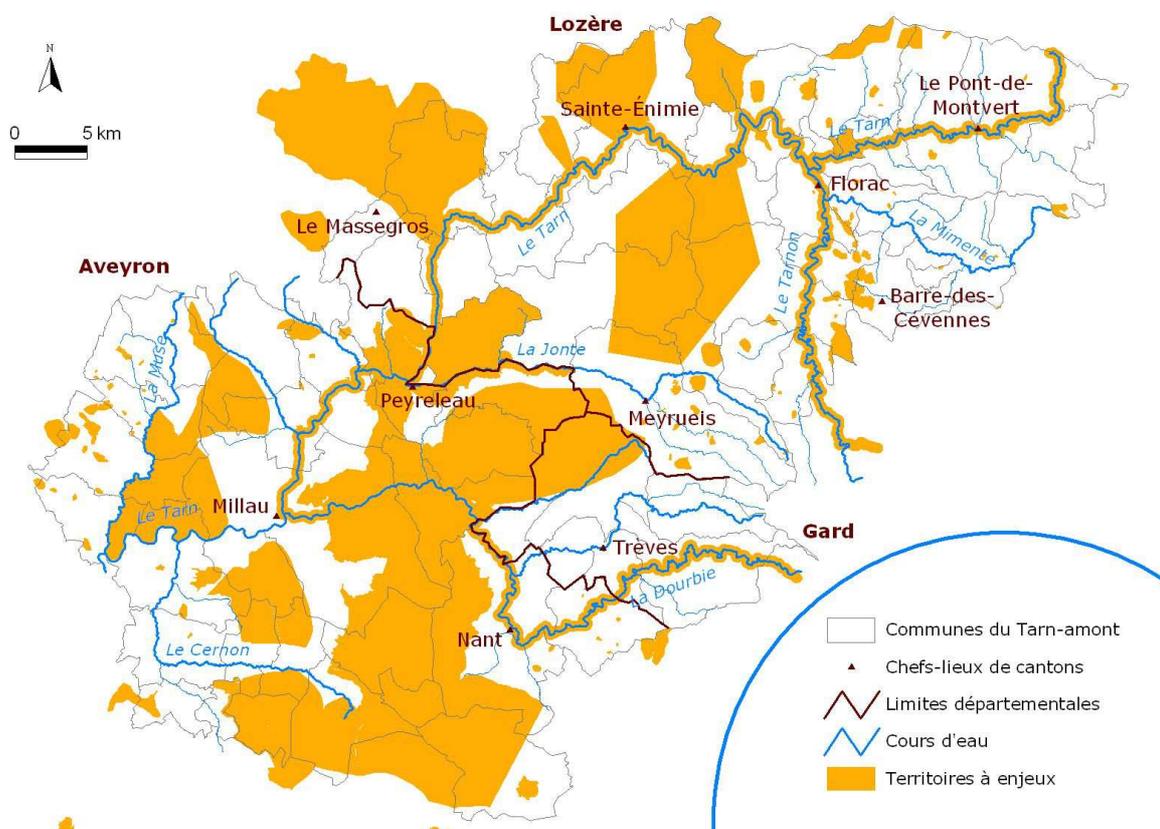
INDICATEUR(S)

- Élaboration de la base de données des exploitations agricoles sur le Tarn-amont
- Élaboration de la carte de définition des territoires à enjeux
- Identification des exploitations à diagnostiquer
- Nombre de diagnostics réalisés par rapport au nombre d'exploitations laitières du territoire concerné
- Nombre d'ouvrages construits par rapport au nombre de diagnostics réalisés

ÉTAT D'AVANCEMENT

En 2011-2012, l'action A2-1 est impulsée par le Syndicat mixte du Grand Site qui a confié à l'Adasea de l'Aveyron la réalisation de la carte de définition des territoires à enjeux vis-à-vis des captages d'eau potable et des loisirs liés à l'eau (cf. sous-action A2-1.1). Cette carte a pour objectif d'identifier les territoires sur lesquels seront réalisés en priorité des diagnostics d'exploitations laitières en raison de leur proximité avec les captages d'eau potable et les sites de pratiques d'activités de loisirs liés à l'eau (baignade, canoë-kayak, etc.).

Carte des territoires à enjeux vis-à-vis de l'eau potable et des activités de loisirs liés à l'eau



De septembre 2012 à mars 2013, le SMGS a proposé un projet tutoré aux étudiants de Licence GENA (SupAgro Florac). Leur travail a consisté à faire des propositions de pistes d'amélioration de la méthodologie de diagnostics groupés des exploitations, initiée en Aveyron, afin de faciliter sa mise en œuvre et obtenir un taux de participation plus important. À l'occasion de ce projet les étudiants ont fait

l'état des lieux de la réglementation, des méthodes de diagnostic d'exploitation existantes, des différents systèmes de traitement des effluents possibles avec leurs avantages et inconvénients en termes de coût, de gestion et d'efficacité selon les types d'effluents, etc.

PERSPECTIVES

Aujourd'hui, le Syndicat mixte du Grand Site et le PNR Grand Causses souhaitent poursuivre la mise en œuvre de l'action A2-1 « Améliorer la gestion des effluents des exploitations laitières sur les territoires à enjeux » du contrat de rivière, par la mise en place de la méthodologie de diagnostics groupés sur les territoires à enjeux, en synergie avec les Chambres d'agriculture et les autres partenaires concernés. Les exploitations agricoles laitières sont concernées en priorité mais à terme l'ensemble des exploitations du bassin Tarn-amont, tout type de production confondu, pourra bénéficier de cette démarche.

En 2014, le PNR des Grands Causses débutera les diagnostics des exploitations présentes sur les territoires à enjeux identifiés sur son périmètre.

A2-3 – AMÉLIORER LES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES DES EXPLOITATIONS ARBORICOLES ET VITICOLES

OBJECTIF

Il s'agit de faire, en concertation avec la chambre d'agriculture et l'Adasea de l'Aveyron, une étude-diagnostic pour connaître les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires en arboriculture et en viticulture et estimer leur éventuel impact sur les milieux aquatiques. Une synthèse des connaissances, une enquête approfondie auprès des exploitants de la vallée et une analyse des suivis sur une station de mesures à Millau sur les eaux superficielles et souterraines seront réalisées.

Selon les conclusions, un plan d'actions adapté au territoire pourra être élaboré. Il s'agit de sensibiliser les exploitants arboricoles et viticoles à une meilleure utilisation des produits phytosanitaires. Ce plan d'actions pourra être élargi à tous les agriculteurs du bassin Tarn-amont, notamment ceux des causses afin de mieux protéger les milieux aquatiques sous l'influence du karst.

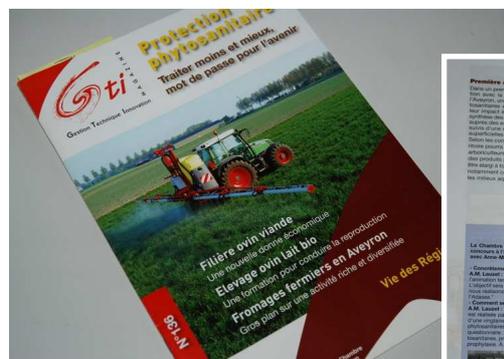
INDICATEUR(S)

- Élaboration d'un plan d'actions
- Mise en œuvre du plan d'actions

ÉTAT D'AVANCEMENT

En 2011, un article a été rédigé et publié dans la revue spécialisée GTI, numéro d'avril-mai, pour expliquer la démarche de l'action A2-3 concernant l'utilisation des produits phytosanitaires en arboriculture et viticulture.

Dans le cadre de cette action, la chambre d'agriculture de l'Aveyron a réalisé une enquête auprès d'un échantillon d'une vingtaine d'exploitants : arboriculteurs, viticulteurs, adhérents de structures ou non, pluri-actifs ou non, etc. Le questionnaire a été bâti pour permettre de suivre le chemin des produits phytosanitaires de leur entrée dans l'exploitation à leur sortie via les effluents, tout en faisant état des stratégies d'utilisation.



Les partenaires du volet « Agriculture » se sont réunis à plusieurs reprises et une réunion de rendu des résultats de l'enquête a été organisée avec les exploitants. Lors de cette réunion, les outils SAGE et contrat de rivière ont été présentés et des éléments sur les mesures de la qualité de l'eau ont été expliqués avant de présenter les résultats de la station de mesure de Millau.

La chambre d'agriculture de l'Aveyron a conclu que l'amélioration des pratiques est à construire avec les exploitants qui sont intéressés pour participer à cette réflexion. Aucune problématique importante n'est

ressortie mais le questionnaire a permis de faire émerger des demandes de la part des agriculteurs concernant les produits phytosanitaires notamment un besoin de conseil. C'est pourquoi, depuis 2012, un conseiller de la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne accompagne les arboriculteurs et viticulteurs du secteur. Par ailleurs, deux stations météorologiques ont été installées sur le territoire afin d'améliorer l'efficacité des traitements phytosanitaires.

Dans le cadre du programme « zéro phyto dans ma collectivité » proposé par l'Agence de l'eau, une présentation de l'action A2-3 menée en 2011 a été faite par la cellule d'animation et l'agence auprès des élus de la communauté de communes Millau-Grands Causses.

PERSPECTIVES

Actuellement, il n'est pas envisagé de mettre en place un plan d'actions spécifique sur ce territoire.

A2-4 – PROTÉGER LES TÊTES DE BASSIN DES PERTURBATIONS LIÉES À L'ÉLEVAGE

OBJECTIF

L'objectif de l'action est de limiter les dégradations physiques et organiques des milieux aquatiques dues à la présence des troupeaux près des cours d'eau.

INDICATEUR(S)

- Réalisation de l'étude-diagnostic
- Élaboration d'un plan d'actions
- Réalisation d'aménagements

ÉTAT D'AVANCEMENT

Plusieurs visites de terrain ont été faites en 2011 et 2012 par David Meyrueis, technicien de rivière du SMGS, M. Yannick Manche du PNC et l'animatrice du contrat de rivière, afin de repérer les sous-bassins présentant un enjeu en termes d'habitat ou d'espèces patrimoniales et soumis à des pressions liées à l'élevage.

PERSPECTIVES

L'objectif à terme serait de proposer un sous-bassin test.

AUTRES ACTIONS

Concernant le bassin versant de la Muse, une rencontre avec les élus et les techniciens du bassin versant du Viar a été organisé par la cellule d'animation afin de présenter le PAT Cône aux élus de la Muse. Un travail est actuellement en cours avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron pour faire le bilan des pratiques agricoles en complément du diagnostic général qui doit être partagé prochainement avec les élus et professionnels agricoles.

VOLET B1 : MILIEUX AQUATIQUES

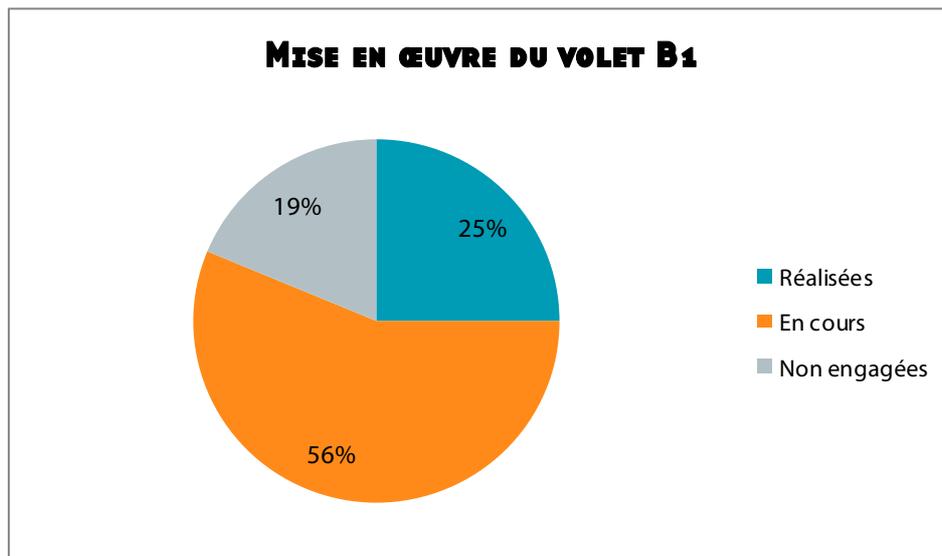
Les actions identifiées comme prioritaires par le comité de rivière sont les suivantes :

- B1-2 – Réaliser une étude du bassin versant de la Muse
- B1-6 – Réaliser une étude du patrimoine génétique des truites
- B1-8 – Acquérir des connaissances sur les écrevisses et leurs habitats
- B1-9 – Réaliser des travaux de restauration hydromorphologique
- B1-11 – Pérenniser les postes de techniciens de rivière

Les autres actions sont :

- B1-1 – Mettre en cohérence les différents PPG¹ du territoire
- B1-3 – Suivre l'impact de travaux expérimentaux de restauration hydromorphologique
- B1-4 – Créer un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques sur les têtes de bassin
- B1-5 (+) – Définir les ZHIEP et ZSGE
- B1-7 – Acquérir des connaissances sur les cyanobactéries
- B1-10 – Mettre en œuvre les plans pluriannuels de gestion des cours d'eau

Le volet B1 « Milieux aquatiques » est mis en œuvre à hauteur de 80% avec trois actions prioritaires réalisées ou proches de l'être.



Parmi les actions identifiées comme prioritaires, figurait l'étude du bassin versant de la Muse qui a été menée par le PNR des Grands Causses en 2011 sur les problèmes d'ensablement du lit et la sévérité des étiages causés par l'érosion des sols, l'évolution des pratiques, la disparition de ZH.

En ce qui concerne les autres actions prioritaires, l'étude génétique des truites est réalisée, la dernière campagne de prospection pour le suivi des écrivisses à pieds blancs est prévue en 2014 et l'étude d'effacement du seuil de Prades, portée par la Fédération de pêche de la Lozère est prévue pour 2014.

¹ Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau

B1-2 – RÉALISER UNE ÉTUDE DU BASSIN VERSANT DE LA MUSE

OBJECTIF

L'objectif de l'action est multiple puisqu'il s'agit à travers une étude globale du sous-bassin de la Muse de déterminer premièrement l'influence du changement d'occupation du sol sur les écoulements de surfaces et d'en évaluer les impacts (écologiques et hydrauliques), deuxièmement le potentiel écologique et hydromorphologique pour un fonctionnement optimal et troisièmement l'impact des chaussées sur la dynamique naturelle de la Muse et de ses affluents.

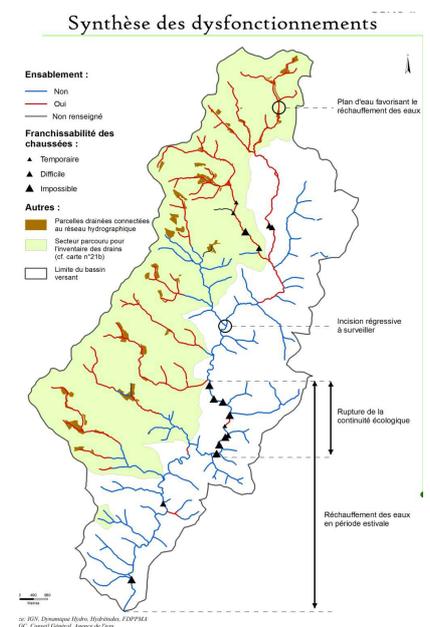
INDICATEUR(S)

- Réalisation de l'étude
- Proposition d'un programme d'actions
- Organisation des collectivités pour la gestion des berges

ÉTAT D'AVANCEMENT

Cette action est réalisée. En 2010-2012, le PNR des Grands Causses a mené une étude du bassin versant de la Muse. Cette étude a confirmé une tendance à la diminution des débits d'étiages depuis 1969 et l'augmentation de la sévérité des étiages. Le changement d'occupation du sol avec la mise en culture de certaines têtes de bassin et une légère diminution des haies au sein des parcelles cultivées notamment dans les sous-bassins de rive droite a été observée. Les berges sont stables et la ripisylve est présente sur la majorité des cours d'eau. Le fort ensablement des affluents de rive droite, surtout la Muzette et la Muse dans sa partie amont (roches cristallines) provient majoritairement d'apports sédimentaires dus au phénomène d'érosion des versants riverains. L'origine de ce perturbation est liée aux drainages agricoles (et à la raréfaction des zones humides) et à l'évolution des pratiques et de leur localisation qui accentue le phénomène d'érosion.

Les cours d'eau du bassin de la Muse sont cloisonnés du fait d'un grand nombre de chaussées (25 sur la Muse et la Muzette) la plupart infranchissables mais il semble que ce cloisonnement représente une problématique secondaire et qu'un traitement au cas par cas sera nécessaire.



PERSPECTIVES

L'état des berges de la Muse et de ses affluents ne nécessite pas de mettre en place une gestion des berges cependant en ce qui concerne l'organisation des collectivités, le schéma de gouvernance, proposé par le SMGS pour la création d'une structure à l'échelle du bassin versant, traitera des différentes compétences dont celle des travaux en rivière.

En 2014 pour compléter le diagnostic du bassin versant de la Muse, une étude des pratiques agricoles pouvant présenter un risque en terme d'érosion sera portée par la Chambre d'agriculture de l'Aveyron dans le cadre d'un stage de 6 mois. Le plan d'actions proposé dans le cadre de l'étude Muse servira de base de travail dans le cadre de l'action A2-2.

B1-6 – RÉALISER UNE ÉTUDE DU PATRIMOINE GÉNÉTIQUE DES TRUITES

OBJECTIF

L'objectif de l'action est d'acquérir des connaissances sur une espèce patrimoniale sur le bassin du Tarn-amont afin de préserver les différentes populations de cette espèce.

INDICATEUR(S)

- Résultats des études génétiques

ÉTAT D'AVANCEMENT

La FDAAPPMA de la Lozère a réalisé en 2012 des analyses génétiques sur les populations de truite fario de la Jonte et du Tarn en Lozère. Cette étude fait suite à celles menées en 2008, 2009 et 2010 sur le haut Tarn, le Béthuzon, la Dourbie. Les résultats montrent que la population du haut-Tarn en amont du Pont-de-Montvert constitue une souche locale, génétiquement déconnectée des autres depuis des centaines d'années. Par ailleurs, le génome de la population de la Jonte se retrouvant dans celui de la population du Tarn en amont de la confluence (et non l'inverse), il peut être conclu que le fort potentiel biologique de la Jonte permet d'alimenter par dévalaison le peuplement salmonicole du Tarn entre Florac et Le Rozier. Il faut noter que les taux d'introgression par le génome de la truite d'élevage sont très faibles et le plus souvent nuls.

PERSPECTIVES

Ces études seront prises en compte dans les projets portant sur la continuité écologique des cours d'eau, la gestion halieutique, etc. Les études génétiques des truites pourront être complétées en cas de besoin.

B1-8 – ACQUÉRIR DES CONNAISSANCES SUR LES ÉCREVISSES ET LEURS HABITATS

OBJECTIF

L'objectif de l'action est d'améliorer les connaissances et le suivi des populations d'écrevisses autochtones et invasives afin de disposer de données suffisantes pour établir un plan de gestion visant la conservation de l'écrevisse patrimoniale.

INDICATEUR(S)

- Nombre de suivis réalisés et résultats obtenus
- Nombre d'actions de préservation de l'écrevisse à pied blancs mené et évaluation du gain engendré par ces dernières
- Suivi des campagnes de destruction de l'écrevisse signal

ÉTAT D'AVANCEMENT

Sur la partie en amont du Rozier (Jonte comprise), des campagnes de prospections nocturnes à pieds ont été réalisées par les agents de la Fédération de pêche de la Lozère, du PNC et l'Onema². Dans certains cas un recours à la méthode de pêche par nasse a été nécessaire quand le gabarit du cours d'eau ne permettait pas la prospection à pieds.

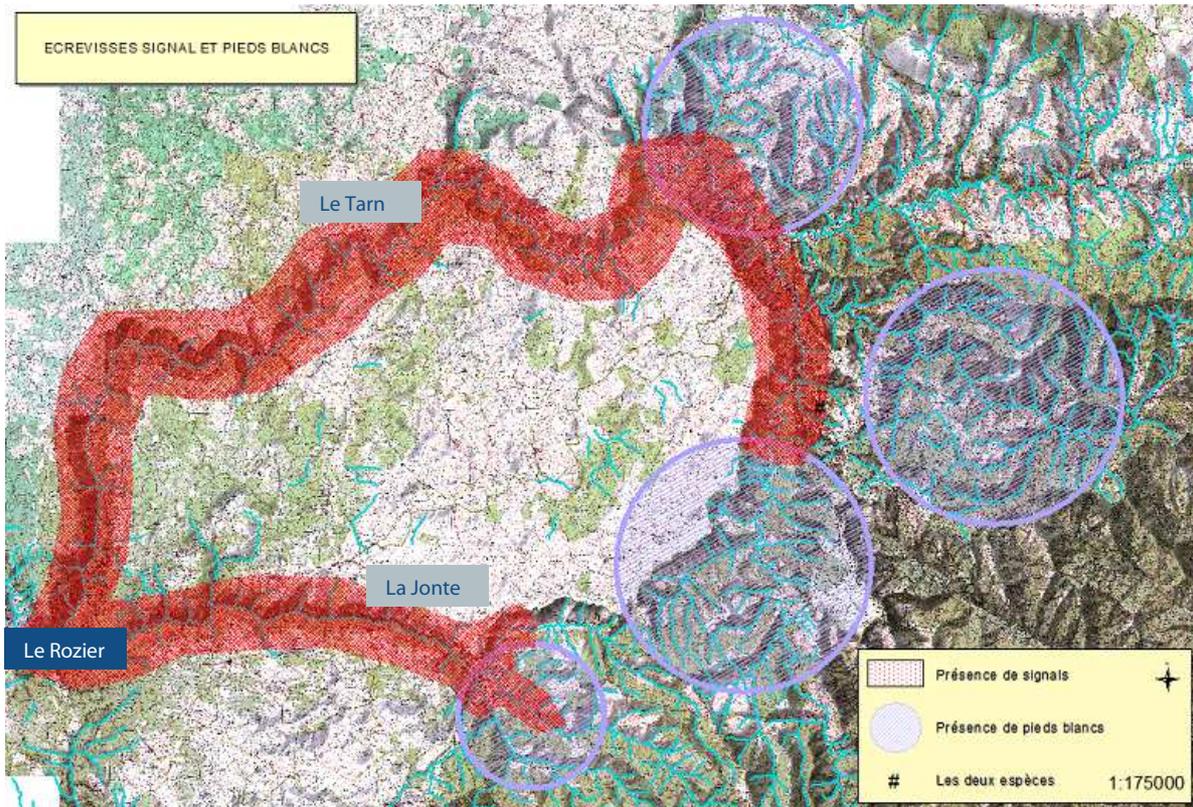
Les gorges du Tarn et de la Jonte, les sous-bassins de la Mimente, du Tarnon, de la Brèze et du Béthuzon ont été prospectées entre 2010 et 2013. Pour une campagne, entre six et dix soirées de prospections sont

² Office national de l'eau et des milieux aquatiques

organisées. Trois équipes de deux personnes sont mobilisées par soir et prospectent trois points en moyenne. Les équipes parcourent 200 mètres au niveau de chaque point et certaines portions sont parcourues en continu. Par exemple sur le sous-bassin du Tarnon environ une soixantaine de points ont été prospectés et 14 nasses ont été posées sur un parcours de 25 km.

Les résultats montrent que depuis l'étude de 2003, une tendance à la régression de l'espèce autochtone semble se dégager mais cette analyse est à relativiser puisqu'il s'agit d'une observation à un instant « t » influencée par les conditions au moment de la prospection. Depuis 2003, on constate une forte progression de l'écrevisse signal.

Carte de la présence des populations d'écrevisses signal et pieds blancs en amont du Rozier



Sur la partie en aval du Rozier (hors Dourbie Gardoise), l'Onema a effectué en 2009 et 2010 une prospection du chevelu dans les secteurs où l'écrevisse n'avait pas été recensée. Des zones où la présence d'écrevisses n'était pas connue ont été identifiées.

D'après les connaissances actuelles, il semblerait que la destruction des écrevisses signal est un effet contradictoire à celui recherché et favoriserait l'espèce. Le PNC organise une expérimentation de stérilisation sur un sous-bassin test.

Concernant la préservation des écrevisses à pieds blancs, une action a été menée sur le sous-bassin de la Combe des Cades qui portait sur la mise en défend du cours d'eau vis-à-vis du piétinement bovins dans le cours d'eau, la coupe de résineux et la replantation de ripisylve, la mise en place de caches complémentaires pour favoriser la colonisation par les écrevisses à pieds blancs. Un état initial et deux années de suivi ont été réalisés.



PERSPECTIVES

En 2014, afin de finaliser les campagnes de prospections il est prévu de réaliser le suivi sur le Tarn entre les ruisseaux du Ramponsel/Runes en amont et le Bramont du Cantonnet à l'aval. Environ 10 soirées de prospection sont prévues.

Aucune opération de destruction de l'écrevisse signal n'est prévue en attendant les résultats de l'expérimentation du PNC mais le suivi de progression de l'espèce est maintenu.

En 2014, un dernier suivi est prévu sur le secteur de la Combe des Cades qui permettra de connaître l'évolution de la population d'écrevisses à pieds blancs et d'avoir un retour d'expérience quant aux actions de préservation qui ont été menées.

B1-9 – RÉALISER DES TRAVAUX DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE

OBJECTIF

L'objectif de l'action est de restaurer le milieu avec une diversification des faciès d'écoulement, une charge de granulats, la mise en état des berges et des habitats aquatiques.

INDICATEUR(S)

- Réalisation des travaux expérimentaux
- Réalisation de l'étude de faisabilité d'effacement du seuil

ÉTAT D'AVANCEMENT

Sur le tronçon du Tarn entre Florac et Montbrun la cicatrisation naturelle du cours d'eau semble être observée, c'est pourquoi au moment du bilan mi-parcours aucuns travaux expérimentaux n'ont été entrepris.

Le seuil de Prades a été cédé à la Fédération de pêche de la Lozère en 2013 par la commune de Sainte-Énimie. Une étude de faisabilité d'effacement de l'ouvrage est en cours. Cette étude doit permettre de déterminer la phase opérationnelle des travaux, les impacts prévisibles à court et moyen termes, les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre et l'estimatif des coûts de l'opération.

PERSPECTIVES

Suite à l'étude de faisabilité d'effacement du seuil de Prades, la phase opérationnelle pourra être envisagée.

B1-11 – PÉRENNISER LES POSTES DE TECHNICIENS DE RIVIÈRE

OBJECTIF

L'objectif est de conserver les techniciens de rivière en poste sur le bassin versant du Tarn-amont afin qu'ils puissent mener à bien leur différentes missions visant notamment une bonne gestion des cours d'eau.

INDICATEUR(S)

- Nombre de postes pérennisés
- Compte-rendu d'activités annuel des techniciens de rivière
- Nombre de lettres d'information diffusées

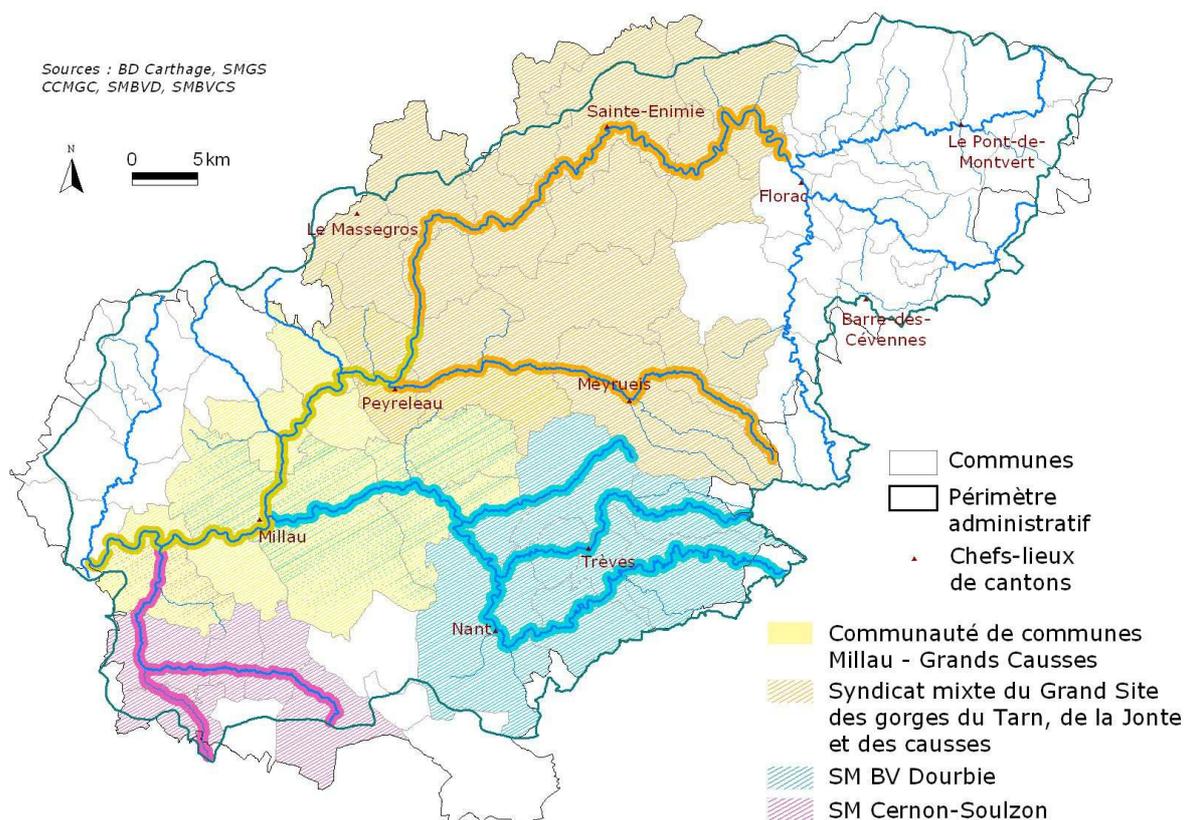
ÉTAT D'AVANCEMENT

Sur le Tarn-amont, plusieurs programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG) ont été réalisés sur une partie du Tarn, la Jonte, la Dourbie et ses affluents et le Cernon et le Souizon. Ces cours d'eau font

l'objet de nouveaux PPG. Ils sont fondés sur l'établissement et le partage d'un diagnostic préalable, la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés pour identifier des différents enjeux locaux de gestion afin de retenir les objectifs qui relèvent de l'intérêt général et prennent en compte l'hydromorphologie du cours d'eau. Ils ne concernent plus seulement les berges et sa ripisylve mais l'espace « rivière » dans son ensemble.

Certains secteurs sont dépourvus de PPG faute d'une structuration territoriale compétente.

Carte de l'organisation de la gestion des cours d'eau du Tarn-amont



Actuellement trois techniciens de rivière sont en charge de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des PPG du Tarn-amont.

Secteur d'intervention	Technicien(ne) de rivière	Structure
Le Tarn entre les communes de Quézac et Saint-Rome-de-Dolan et de la Jonte	David Meyrueis	Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses
Le Tarn entre les communes de Mostuéjols et Saint-Georges-de-Luzençon	Florian Fergeault	Communauté de communes Millau-Grands Causses
La Dourbie et le Cernon	Céline Delagnes	<u>Opérateurs</u> : Syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie et Syndicat mixte d'aménagement hydraulique des bassins du Cernon et du Soulzon <u>Assistance technique</u> : Parc naturel régional des Grands Causses

Les rapports d'activités des techniciens de rivière sont téléchargeables sur le site Gest'eau.

- Rapport d'activités 2012 : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/document/rapports-dactivit%C3%A9s-des-animateurs-et-techniciens-du-tarn-amont-ann%C3%A9-2012>
- Rapport d'activités 2013 : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/document/rapports-dactivit%C3%A9s-des-animateurs-et-techniciens-du-tarn-amont-ann%C3%A9-2013>

Une lettre d'informations concernant les PPG a été élaborée par la cellule d'animation en partenariat avec les trois techniciens de rivière et diffusée auprès des 23 200 foyers du bassin versant du Tarn-amont.

PERSPECTIVES

Poursuivre le suivi des différents PPG présents sur le bassin versant du Tarn-amont.

AUTRES ACTIONS

Concernant les cyanobactéries, l'ARS réalise, en temps normal tous les 15 jours en période estivale, sur cinq sites officiels de baignade recensés, des prélèvements d'eau et de galet et une évaluation visuelle du risque « cyanobactéries ».

Au début de l'été, le technicien de rivière du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses (SMGS) identifie des zones jugées à risques pour lesquelles une demande de travaux est faite auprès de la préfecture. La DDT envisage d'accompagner ce travail d'identification des zones. La demande d'autorisation par anticipation permet d'intervenir immédiatement en cas de problème avéré lié au surdéveloppement des cyanobactéries.

L'équipe du SMGS réalise, toutes les semaines en période estivale, sur l'ensemble des zones à risques, identifiées par le technicien de rivière, un suivi et une évaluation visuelle du risque. Et une semaine sur deux, en alternance avec l'ARS, l'équipe du SMGS effectue le suivi et l'évaluation visuelle du risque au niveau des cinq sites officiels de baignade recensés.

En 2012, une plaquette de communication et de prévention sur le risque « cyanobactéries », élaborée par le SMGS, a été distribuée aux professionnels du tourisme et aux élus. En 2013, la diffusion de la plaquette a été élargie aux professionnels de santé (infirmières, médecins, pharmaciens) et aux vétérinaires.

La plaquette de communication et de prévention sur le risque « cyanobactérie » est téléchargeable sur le site Gest'eau à l'adresse suivante : http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/2013-06_plaquette_cyanobacteries_dans_les_gorges_du_tarn_info_ou_intox.pdf



Suivi cyanobactérie (Source : SMGS)



Prélèvement de cyanobactéries (Tarn, 2013 – projet Cybéri)

Dans le cadre de la réalisation des profils de baignade le SMGS a organisé, le 1^{er} juillet 2013, une réunion de finalisation à destination des maires des communes concernées et de leurs référents de baignade. Une formation sur la surveillance journalière des sites de baignades a été proposée notamment sur l'aspect « détection des flocs » en tant qu'indicateur du risque de prolifération et de concentration en cyanobactéries potentiellement toxiques.

En 2013, la campagne de mesures relative au projet Cyberi, menée par l'Université Pierre et Marie Curie (Jean-François Humbert) sur les cyanobactéries, a donné lieu à des prélèvements sur le Tarn et d'autres cours d'eau du bassin versant.

Début 2014, un comité de pilotage « cyanobactéries benthiques » a été mis en place sous l'égide de la sous-préfecture de Florac.

VOLET B2 : CRUES ET RISQUES D'INONDATIONS

L'action identifiée comme prioritaire par le comité de rivière est la suivante :

B2-3 – Sensibiliser et communiquer sur les risques d'inondations

Les autres actions sont :

B2-1 – Réduire la vulnérabilité des terrains de campings

B2-2 – Élaborer les documents communaux d'information et de prévention concernant les risques d'inondations

En ce qui concerne le volet B2 « Crues et risques d'inondations », 3 actions sont en cours de réalisation (60%) et 2 autres ne sont pas engagées (40%) au moment du bilan mi-parcours.



Le volet B2 sur les crues et risques d'inondation concerne la mise en place des cahiers des prescriptions techniques dans les campings, l'élaboration des documents communaux d'information et de prévention (DICRIM³ et PCS⁴) qui relèvent de la mise en œuvre de la réglementation nationale. Leur mise en place n'a pas fait l'objet d'une animation spécifique jusqu'à présent.

Les deux actions qui n'ont pas été engagées le seront en 2014. Il s'agit de l'élaboration d'une lettre d'informations et d'une exposition mobile sur les crues et risques d'inondations (priorité).

B2-3 – SENSIBILISER ET COMMUNIQUER SUR LES RISQUES D'INONDATIONS

OBJECTIF

L'objectif est d'informer et de sensibiliser les élus et le grand public sur les risques liés aux inondations, les outils de préventions, les bonnes pratiques pour faire face à ce risque et développer la culture du risque.

INDICATEUR(S)

- Nombre de manifestations dans lesquelles les panneaux auront été exposés
- Nombre de lettres d'information diffusées

³ Document d'information communal sur les risques majeurs

⁴ Plan communal de sauvegarde

ÉTAT D'AVANCEMENT

L'action n'a pas été réalisée au moment du bilan mi-parcours.

PERSPECTIVES

Il est prévu de réaliser en 2014 une exposition mobile qui se composera de deux parties, l'une sur les crues en générale et l'autre plus spécifique au bassin voire sous-bassin. Elle pourra être utilisée lors de manifestations et sera notamment mise à disposition des élus pour servir de support aux réunions d'informations sur la thématique. Cette exposition pourra être réalisée en deux exemplaires pour faciliter son utilisation par les 69 communes du bassin Tarn-amont. Afin de compléter l'exposition mobile sur les crues et les risques d'inondations et pour toucher l'ensemble des 23 200 foyers du bassin versant Tarn-amont, il est prévu qu'un numéro de la lettre d'informations « Au fil du Tarn... » soit dédié à la thématique. Cette lettre traitera dans les grandes lignes des bienfaits des crues, des risques liés aux inondations et des moyens de prévention mis en place (système d'alerte, site internet de l'État, etc.).

AUTRES ACTIONS

Suite à la crue de novembre 2011, les services de l'Onema et de la DDT de l'Aveyron ont procédé à un recensement des ouvrages de protection de berges au niveau des campings réalisés sans demande préalable d'autorisation ni de déclaration sur le secteur du Tarn entre Mostuéjols et Rivière-sur-Tarn. Une réunion a été organisée, le 30 octobre 2012, avec les élus des communes concernées afin de les sensibiliser, de les former sur la réglementation en matière de travaux en rivière et de les informer sur le déroulement des procédures administratives et judiciaires.



VOLET B3 : ASPECT QUANTITATIF

L'action identifiée comme prioritaire par le comité de rivière est la suivante :

B3-1 – Fixer des règles de gestion quantitative de l'eau

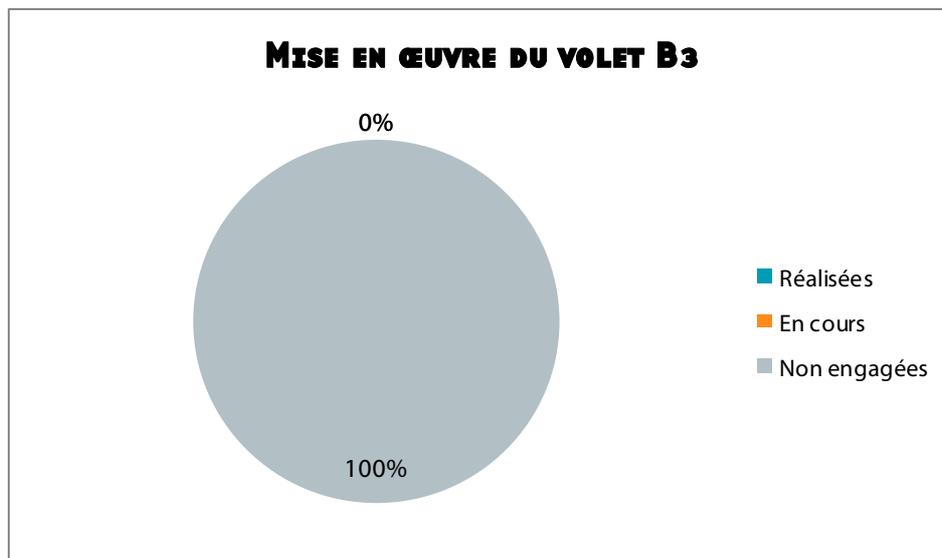
Les autres actions sont :

B3-2 – Identifier les prélèvements ayant un impact notable sur les têtes de bassin

B3-3 – Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau potable

Le volet B3 concernant la gestion quantitative de la ressource en eau n'a pas encore fait l'objet d'actions. Aucune des six actions prévues n'a été engagée au moment du bilan mi-parcours.

SYNTHÈSE – VOLET B3



Il s'agit d'un volet important qui sera mené dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE révisé. Un travail important de synthèse et d'acquisition de données sera réalisé en concertation avec les partenaires concernés.

B3-1 – FIXER DES RÈGLES DE GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU

OBJECTIF

L'objectif de l'action est d'évaluer les prélèvements en eau sur le bassin et leurs impacts sur les milieux aquatiques et de fixer des débits à respecter et des volumes maximum de prélèvement.

INDICATEUR(S)

- Nombre de règles fixées dans le SAGE Tarn-amont
- Respect des volumes et débits fixés

ÉTAT D'AVANCEMENT

Au moment du bilan mi-parcours, cette action n'est pas réalisée.

PERSPECTIVES

Un travail de synthèse et d'acquisition de données sera mené en concertation avec les partenaires concernés dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Tarn-amont.

VOLET B4 : ACTIVITÉS TOURISTIQUES LIÉES À L'EAU

B4-1 – Sensibiliser les professionnels du tourisme aux bonnes pratiques

B4-2 – Sensibiliser la population touristique aux bonnes pratiques

Parmi les actions du volet B4 « activités touristiques liées à l'eau », deux actions sont en cours de réalisation (22%) et sept actions n'ont pas été engagées au moment du bilan mi-parcours du contrat de rivière. Dans ce volet, aucune action n'a été identifiée comme prioritaire par le comité de rivière.



SYNTHÈSE – VOLET B4

Les deux actions en cours concernent la sensibilisation des professionnels du tourisme aux bonnes pratiques.

Une réunion avec le syndicat des loueurs de canoë a été organisée par le SMGS et le Conseil général de la Lozère pour présenter le fonctionnement des milieux aquatiques, les outils SAGE et le contrat de rivière et la problématique « cyanobactérie ». Les techniciens de rivière travaillent avec les prestataires touristiques notamment dans le cadre de la sécurisation des activités nautiques.

D'autres actions destinées à la population touristique ne sont pas encore réalisées. Le PPG Tarn, en aval du Rozier, porté par la communauté de communes Millau-Grands Causses, prévoit l'installation de panneaux d'informations, dans la continuité de ceux mis en place par le SMGS, sur quelques sites publics de son territoire pour sensibiliser les visiteurs aux richesses du Tarn.

VOLET C1 : COMMUNICATION

Les actions identifiées comme prioritaires par le comité de rivière sont les suivantes :

C1-1 – Assurer la communication auprès du public

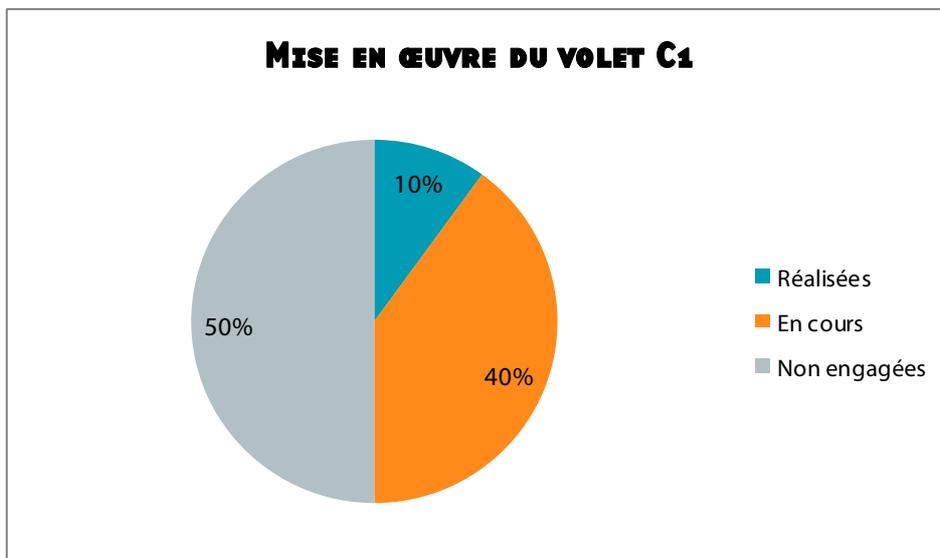
C1-3 – Organiser des sessions de formation

Les autres actions sont :

C1-2 – Assurer l'animation en milieu scolaire

Dans le volet C1 « communication », 50% des actions sont en cours ou réalisées. Les actions prioritaires sont réalisées ou engagées.

MISE EN ŒUVRE DU VOLET C1



Parmi les actions prioritaires figurent notamment la création du site internet du bassin versant du Tarn-amont qui est réalisé et la formation des élus.

En 2013, deux numéros de la lettre d'informations « Au fil du Tarn... » ont été diffusés dans les boîtes aux lettres de près de 23 200 foyers du Tarn-amont.

En 2012-2013, près de 320 élèves ont été sensibilisés à travers le programme d'interventions en milieu scolaires élaboré par la cellule d'animation en partenariat avec les structures intervenantes (CPIE, Réel48), le PNC et l'Éducation Nationale.

En 2013-2014, près de 600 élèves devraient être sensibilisés.

C1-1 – ASSURER LA COMMUNICATION AUPRÈS DU PUBLIC

OBJECTIF

L'objectif de l'action est d'informer la population sur le fonctionnement des cours d'eau et les gestes concourants à leur préservation.

INDICATEUR(S)

- Nombre de lettres d'informations diffusées
- Nombre de visiteurs du site internet
- Nombre de participants aux journées de nettoyage des berges
- Nombre d'utilisation de l'exposition mobile et nombre de visiteurs
- Nombre de CD-Rom diffusés

ÉTAT D'AVANCEMENT

En 2013, le site internet du bassin versant du Tarn-amont a été réalisé (www.tarn-amont.fr). Il est actuellement en cours de remplissage avant sa mise en ligne.

Les animatrices du SAGE et du contrat de rivière du Tarn-amont ont suivi une demi-journée de formation afin d'être capable de compléter les informations concernant chaque page, d'entretenir et de faire vivre le site en faisant des mises à jour régulières des contenus et des événements en lien avec la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant.



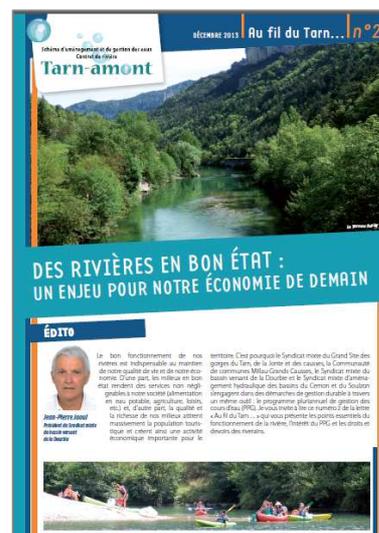
En 2013, deux lettres d'informations, intitulées « Au fil du Tarn... », ont été réalisées et diffusées auprès des 23 200 foyers du bassin versant du Tarn-amont en Aveyron, dans le Gard et la Lozère.

La première lettre (avril 2013), présente les outils SAGE et contrat de rivière mis en œuvre sur le bassin versant du Tarn-amont. Et la deuxième lettre (décembre 2013), réalisée en partenariat avec les techniciens de rivière du territoire, rappelle les points essentiels du fonctionnement des rivières, présente l'intérêt des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau et les droits et devoirs des propriétaires riverains. Elles sont téléchargeables sur le site Gest'eau en utilisant les liens suivants :



La lettre « Au fil du Tarn... n°1 » (avril. 2013)

http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/2013-04-01_au_fil_du_tarn_01.pdf



La lettre « Au fil du Tarn... n°2 » (déc. 2013)

http://www.gesteau.eaufrance.fr/sites/default/files/2013-décembre_au_fil_du_tarn_ndeg2.pdf

Depuis 2011, deux nettoyages de berges ont été organisés par le SMGS, à Ispagnac et Sainte-Énimie.

Des actions sont également ponctuellement organisées comme le nettoyage fait par la commune des Vignes ou plus régulièrement les opérations de nettoyages organisées par la communauté de communes Millau-Grands Causses.

PERSPECTIVES

Le site internet du bassin Tarn-amont sera très prochainement mis en ligne et servira d'interface entre la cellule d'animation du SAGE et du contrat de rivière et les élus, les usagers, la population locale, les scolaires, etc. qui souhaitent s'informer sur l'eau et les milieux aquatiques du bassin versant du Tarn-amont (définition des différents outils de gestion mis en œuvre, explication du fonctionnement des cours d'eau, forum, sondages, documents téléchargeables, etc.).

En 2014, deux nouveaux numéros de la lettre « Au fil du Tarn... » sont prévus et devraient aborder les thématiques de la qualité de l'eau et des crues et risques d'inondations. Un nettoyage de berge est envisagé pour l'automne.



C1-3 – ORGANISER DES SESSIONS DE FORMATION

OBJECTIF

L'objectif de l'action est d'identifier l'offre de formation existante et de proposer des formations à destination des élus, des techniciens, des entreprises prestataires et des encadrants touristiques intervenant sur le bassin.

INDICATEUR(S)

- Nombre de journées de formations réalisées
- Nombre de personnes ayant participé à ces formations

ÉTAT D'AVANCEMENT

En 2012, une réunion publique animée par le SMGS a été organisée pour les propriétaires riverains du Tarnon et de la Mimente, afin de leur présenter le bassin du Tarn-amont, les outils SAGE et contrat de rivière, le fonctionnement de la rivière et la réglementation en matière de travaux en rivière.

En termes de formation destinée aux élus, la cellule d'animation du SAGE et du contrat de rivière Tarn-amont a organisé, en 2011, une journée de sensibilisation et, en 2012, plusieurs réunions d'informations par sous-bassins, sur le dispositif financier solidaire qui ont permis de rappeler le fonctionnement des milieux aquatiques et l'intérêt du SAGE et du contrat de rivière.

La Chambre de commerce et d'industrie de la Lozère a organisé une présentation destinée aux professionnels sur le thème des granulats en rivière. Un rappel de la réglementation et du



fonctionnement a été fait par la DDT⁵ et l'Onema de la Lozère et les différentes techniques de gestions des sédiments en rivière ont été exposées par le technicien de rivière du SMGS.

PERSPECTIVES

En 2014, suite aux élections plusieurs réunions destinées aux élus seront organisées par la cellule d'animation du SAGE et du contrat de rivière pour leur présenter le fonctionnement de la rivière, l'intérêt de la gestion intégrée de l'eau et la nécessité d'une gouvernance à une échelle cohérente.

AUTRES ACTIONS

En septembre 2012, les cinquante-cinq écoles publiques et privées du bassin Tarn-amont ont été destinataires de la plaquette de présentation du programme d'interventions, accompagnée d'un bulletin réponse papier. Les écoles ont été relancées par téléphone et/ou par mail par la cellule d'animation.

Pour cette première année, neuf écoles ont fait une demande d'interventions. Deux d'entre elles n'ont finalement pas participé : l'école de Barre-des-Cévennes, pour des raisons de cohérence avec le programme du cycle I, et l'école de Bédouès, qui a opté pour un dispositif CEEL⁶.

Au final, pour l'année scolaire 2012-2013, environ trois cent vingt élèves, de sept écoles du bassin versant du Tarn-amont, ont bénéficié d'interventions dans le cadre du programme proposé via le contrat de rivière. Quarante-cinq demi-journées ont été réalisées par les structures intervenantes. En parallèle, le PNC est intervenu sur le thème de l'eau, dans le cadre de son propre programme, au sein d'une école à Hures-la-Parade.

En juin 2013, la plaquette de présentation a été diffusée par mail, aux écoles puis par courrier, en septembre, aux écoles et aux mairies des communes ayant des écoles.

Pour l'année scolaire 2013-2014, environ 120 demi-journées sont prévues. Près de 600 élèves vont être sensibilisés à la richesse des milieux aquatiques et au fonctionnement des cours d'eau du bassin versant du Tarn-amont.



⁵ Direction départementale des territoires

⁶ Contrat éducation environnement Lozère, dispositif d'aides du Conseil général de la Lozère pour les projets d'éducation à l'environnement destinés aux écoles et associations



VOLET C2 : ANIMATION ET GOUVERNANCE

L'action identifiée comme prioritaire par le comité de rivière est la suivante :

C2-2 – Réviser le document du SAGE Tarn-amont

Les autres actions sont :

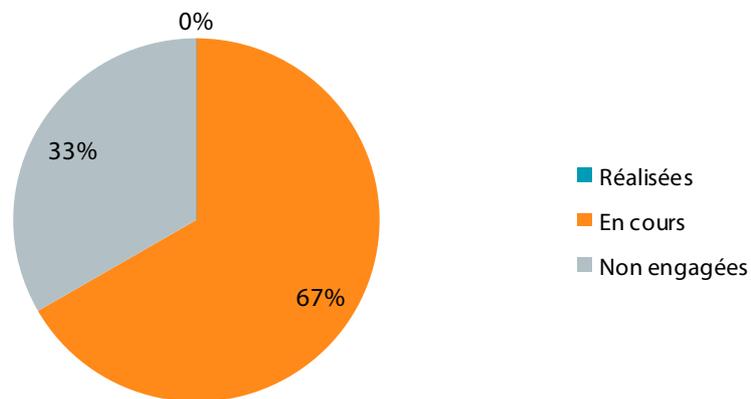
C2-1 – Assurer l'animation du SAGE et du contrat de rivière

C2-3 – Organiser les données sur l'eau du bassin

C2-4 – Sensibiliser les collectivités à une bonne gestion de l'eau

Dans le volet C2 « animation et gouvernance », 8 actions sont en cours ou réalisées (67%) et 4 actions ne sont pas engagées (33%) au moment du bilan mi-parcours. L'action prioritaire de ce volet est mise en œuvre.

MISE EN ŒUVRE DU VOLET C2



La principale action de ce volet concerne la révision du SAGE Tarn-amont, identifié comme une priorité par le comité de rivière. Le projet de SAGE a été validé par la CLE le 21 février 2014.

En parallèle, la gouvernance a fait l'objet de réunions et de courriers pour mettre en place un dispositif financier solidaire à l'échelle du bassin versant Tarn-amont en attendant de lancer un schéma de gouvernance fin 2014.



C2-2 – RÉVISER LE DOCUMENT DU SAGE TARN-AMONT

OBJECTIF

L'objectif de l'action est de rendre le SAGE compatible avec la loi n°2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

INDICATEUR(S)

- Approbation du SAGE par arrêté préfectoral

ÉTAT D'AVANCEMENT

Récapitulatif détaillé des réunions tenues dans le cadre de la révision du SAGE, sur 3 ans

Dates	Réunions	Observations
28 septembre 2009	Comité technique	
14 décembre 2009	CLE	Délibération de la CLE pour lancer la révision du SAGE
5 avril 2011	Comité technique	
4 octobre 2011	Comité technique	
11 octobre 2011	CLE	Autres points que la révision à l'ordre du jour
18 octobre 2011	Journée de sensibilisation	
11 octobre 2011, 3 et 15 novembre 2011	5 commissions thématiques	Thèmes : gouvernance, aspects quantitatifs, milieux aquatiques, activités liées à l'eau, qualité de l'eau
16 décembre 2011	CLE	Autres points que la révision à l'ordre du jour
14 mai 2012	Comité technique	
13 juillet 2012	Comité technique	
1 ^{er} octobre 2012	Comité technique	
11 janvier 2013	CLE	Autres points que la révision à l'ordre du jour
22 mars 2013	Réunion de travail « barrages temporaires »	
25 mars 2013	Comité technique	
15, 17 et 19 avril 2013	6 commissions thématiques	Thèmes : ressource en eau, eaux souterraines, qualité de l'eau, milieux aquatiques, aménagement du territoire, gouvernance
23 mai 2013	CLE	Autres points que la révision à l'ordre du jour
9 et 26 juillet 2013	Comités de rédaction	
3 et 25 octobre 2013	Bureaux CLE	
8 et 26 novembre 2013	Comités de rédaction	
22 novembre 2013	CLE	
21 février 2014	CLE	Validation du projet de SAGE

Récapitulatif simplifié des réunions dédiées à la révision du SAGE, sur 3 ans

- une journée de sensibilisation
- 11 commissions thématiques
- 7 comités techniques
- 4 comités de rédaction
- 2 bureaux de CLE
- deux CLE (22/11/2013 et 21/02/14)

PERSPECTIVES

Le projet de SAGE du Tarn-amont sera prochainement mis en consultation des partenaires institutionnels et l'avis des communes sera sollicité. Le projet sera ensuite mis à enquête publique puis, une fois approuvé par arrêté interpréfectoral, diffusé sur l'ensemble du territoire.

AUTRES ACTIONS

Depuis 2011, la cellule d'animation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et du contrat de rivière du Tarn-amont se compose de deux animatrices, chargées de mission « eau », employées par le Syndicat mixte du Grand Site (SMGS) des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, structure porteuse des démarches de gestion intégrée de l'eau sur le bassin du Tarn-amont depuis les années 2000.

Le rôle de la cellule d'animation du contrat de rivière est d'accompagner le comité de rivière dans sa politique de mise en œuvre des actions. Concrètement, il s'agit de faire le lien entre les différents partenaires techniques et financiers et de mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation des actions (maître d'ouvrage approprié, partenaires techniques spécifiques, programmes de subvention, etc.)

Les rapports d'activités des animatrices du SAGE et du contrat de rivière Tarn-amont sont téléchargeables sur le site Gest'eau.

- Rapport d'activités 2012: <http://www.gesteau.eaufrance.fr/document/rapports-dactivit%C3%A9s-des-animateurs-et-techniciens-du-tarn-amont-ann%C3%A9-2012>
- Rapport d'activités 2013: <http://www.gesteau.eaufrance.fr/document/rapports-dactivit%C3%A9s-des-animateurs-et-techniciens-du-tarn-amont-ann%C3%A9-2013>

Les dossiers du contrat de rivière et les compte-rendus de réunions sont disponibles sur le site internet Gest'eau à l'adresse <http://www.gesteau.eaufrance.fr/contrat/tarn-amont> ; dans le menu de droite, dans l'onglet « Documents produits », cliquer sur « Consulter les documents produits par le contrat de milieu Tarn-amont (arrêtés, dossier de candidature...) ».

Les compte-rendus de réunions, les diaporamas projetés, les délibérations de la CLE et les avis rendus par la CLE sont disponibles sur le site internet Gest'eau à l'adresse <http://gesteau.eaufrance.fr/sage/tarn-amont> ; dans le menu de droite, dans l'onglet « Documents produits », cliquez sur « Consulter les documents produits par le SAGE Tarn-amont (arrêtés, état des lieux, PAGD,...) ».

En 2012, afin de rappeler le fonctionnement des milieux aquatiques, l'intérêt du SAGE et du contrat de rivière et pour présenter le dispositif financier solidaire, cinq réunions par sous-bassin ont été organisées par la cellule d'animation. Ces réunions auprès des élus ont permis de montrer qu'une structuration à l'échelle du bassin devient urgente pour pouvoir poursuivre la mise en œuvre du SAGE et du contrat de rivière dans les meilleures conditions.

ANALYSE DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU CONTRAT DE RIVIÈRE

FREINS À LA MISE EN ŒUVRE

Dans le processus de mise en œuvre des actions du contrat de rivière, on peut identifier plusieurs freins.

D'une part, il existe l'incohérence d'échelle entre le comité de rivière, qui fixe des priorités et des objectifs à atteindre, et la structure porteuse (20 communes) qui doit piloter et animer la démarche pour 69 communes.

La mise en place des conventions pour répartir l'autofinancement de l'animation et des actions à l'échelle du bassin, est une solution transitoire qui ne pourra pas durer dans le temps. En effet depuis 2013, le SMGS passe des conventions pour partager avec les communes non membres, dans le cadre d'un dispositif financier solidaire, l'autofinancement de l'animation, des études et actions du SAGE et du contrat de rivière Tarn-amont. Ce système, lourd administrativement à mettre en œuvre, est peu sécurisant et pas toujours compatible avec les délais de mise en place de certaines actions.

Par ailleurs, le bassin versant du Tarn-amont s'étend sur deux régions (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées) et trois départements (Aveyron, Gard et Lozère). Les financeurs sont par conséquent très divers, leurs objectifs en matière de gestion de l'eau sont variables et aucun dispositif financier ne permet d'apporter un financement spécifique au contrat de rivière ce qui peut créer des disparités entre territoires dans le cadre d'actions portées à l'échelle du bassin. D'autre part, les différents partenaires financiers disposent de modes de fonctionnement qui leurs sont propres du point de vue du traitement des demandes, des délais de réponse et de la durée des arrêtés attributifs, ce qui s'avère très contraignant dans le déroulement des actions.

Un certain nombre de personnes considère que le contrat de rivière est assorti d'une enveloppe financière à dépenser durant les cinq années de mise en œuvre. Il est parfois difficile d'expliquer qu'aucun financement n'est jamais acquis et qu'aucune bonification n'est prévue pour accompagner les collectivités, maîtres d'ouvrage, qui sont dans le périmètre du SAGE et du contrat de rivière.

Depuis 2011, la cellule d'animation rencontre des difficultés à mobiliser d'autres maîtres d'ouvrage surtout sur la partie amont du territoire. Les maîtres d'ouvrage identifiés dans les fiches actions ont des priorités qui ont évolué entre le moment de la rédaction en 2009 et maintenant, ce qui remet en cause la mise en œuvre de certaines actions.

L'idée que les démarches se superposent au lieu de se compléter semble subsister malgré le travail de communication (réunion, lettres d'informations, etc.) réalisé, par la cellule d'animation, à ce sujet. Une certaine confusion des compétences est observée. Les objectifs des différents outils de gestion de l'eau présents sur le Tarn-amont, souvent perçus comme une contrainte, ne sont pas toujours bien cernés. Tout ceci contribue à ralentir voire empêcher la mise en œuvre.

FACTEURS DE RÉUSSITE

Même si un certain nombre de facteurs peuvent freiner la mise en œuvre du contrat de rivière, il est clair qu'au regard du bilan mi-parcours qui a été présenté, il existe de nombreux points positifs qui ont permis la réalisation de près de 53 % des actions.

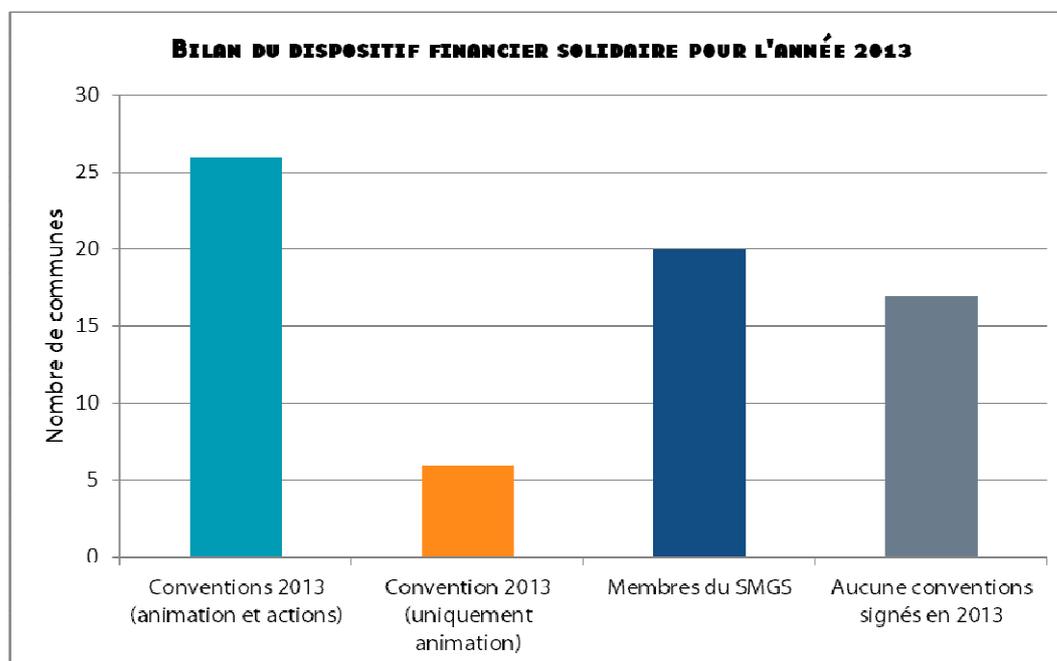
Tout d'abord, la cellule d'animation a acquis depuis 2011 une plus grande visibilité. Le territoire c'est enrichi du point de vue des moyens humains. Plusieurs techniciens de rivière sont présents sur le terrain pour accompagner les élus et les riverains dans le cadre des travaux en rivière (PPG, dégâts de crues, etc.). Le financement des postes, assuré majoritairement par l'Agence de l'eau Adour-Garonne (60 à 70 %), permet de pérenniser l'équipe d'animatrices et de technicien(e)s actuellement en place.



Un soutien important est apporté, à la mise en œuvre du SAGE et du contrat de rivière, par les différents partenaires techniques et financiers qui partagent leur expérience, sont le relais de la cellule d'animation auprès de divers acteurs du territoire, etc.

Par ailleurs, sur le bassin versant du Tarn-amont, on constate une mobilisation de tous les acteurs que ce soit à la CLE dans le cadre de la révision du SAGE ou dans les sous-bassins pour solutionner des problématiques locales (exemples de riverains qui se rassemblent pour faire remonter des problèmes, des élus qui se mobilisent et lancent des études, des actions, etc.).

Témoin de cet engagement, le bilan 2013 du dispositif financier solidaire montre une participation encourageante des communes hors syndicat mixte puisque 38 % d'entre elles (soit 26 communes) ont signé l'ensemble des conventions de partenariat pour le SAGE et le contrat de rivière proposées par le SMGS. Et six communes ont signé la convention de partenariat relative à l'animation du SAGE et du contrat de rivière. Au final, les trois quart du territoire Tarn-amont sont engagés dans la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant



Un schéma de gouvernance du Tarn-amont, dont le cahier des charge sera rédigé en 2014, est prévu avec pour objectifs de rendre plus cohérente l'articulation entre la CLE/comité de rivière et la structure porteuse et d'assurer une plus grande stabilité en termes de moyens humains et financiers par la création d'une structure de bassin.

PRINCIPALES ACTIONS PRÉVUES EN 2014

- Diagnostics d'exploitations laitières sur les territoires à enjeux
- Partage de la synthèse-diagnostic du bassin versant de Muse et mis en place d'actions
- Organisation d'opérations groupées de réhabilitation d'assainissement non-collectif
- Finalisation du bilan des réseaux de mesure de la qualité de l'eau du Tarn-amont
- Communication (site internet du bassin Tarn-amont, lettres d'informations « Au fil du Tarn... », interventions scolaires 2013-2014, exposition mobile sur les crues et les risques d'inondations, etc.)
- Finalisation du bilan mi-parcours

BILAN FINANCIER À MI-PARCOURS

Volet	Action	Sous-action	Montants prévus (€ HT)	Montants réels (€ HT)	Taux de réalisation
A1 Qualité des eaux	A1-1 Approfondir les connaissances sur les eaux souterraines	A1-1.1 Réalisation d'une étude hydrogéologique simplifiée du causse Méjean	100000	11973,35	11,97%
		A1-1.2 Réalisation de traçages sur le causse de Sauveterre	12000	0	0,00%
	A1-2 Créer et réhabiliter les ouvrages d'assainissement collectifs	A1-2.1 réhabilitation de réseaux de collecte	15938500	10868579	68,19%
		A1-2.2 création de réseaux de collecte			
		A1-2.3 réhabilitation ou création de systèmes de traitement			
	A1-3 Gérer les sous-produits issus de l'épuration des eaux		Intégré à l'animation du contrat de rivière (C2-1)		
	A1-4 Contrôler et entretenir les systèmes d'assainissement non-collectif	A1-4.1 Pérennisation des SPANC en place	Financé par la redevance d'assainissement non-collectif		
		A1-4.2 extension des Spanc à l'ensemble du territoire	20000		0,00%
		A1-4.3 Réalisation d'opérations groupées de réhabilitation	À définir	À définir	À définir
	A1-5 Mettre aux normes et régulariser les assainissements des structures touristiques	A1-5.1 réalisation d'une étude diagnostic des dispositifs d'assainissement autonome	128000	0	0,00%
		A1-5.2 réalisation des travaux	1204900	0	0,00%
	A1-6 Installer des aires de services pour camping-cars		103000	0	0,00%
	A1-7 Traiter les pollutions industrielles	A1-7.1 Activités agroalimentaires	À définir		
		A1-7.2 Mégisseries	À définir		
	A1-8 Assurer à tous une alimentation en eau potable de qualité	A1-8.1 Réalisation d'études de viabilité et de pertinence de la ressource sur les communes de Lozère concernées	80000	0	0,00%
		A1-8.2 Réalisation des schémas communaux d'alimentation en eau potable	150000	0	0,00%
		A1-8.3 Définition et mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable (phase "DUP" et phase "travaux")	2415000	0	0,00%
		A1-8.4 Mise en place d'unités de traitement sur les captages d'eau potable le nécessitant (eaux souterraines et superficielles)	1900000	0	0,00%
		A1-8.5 Sensibilisation des gestionnaires d'unités de distribution (UDI)	Intégré à l'animation du contrat de rivière (C2-1)		
	A1-9 (ex A1-8) Mettre en place un réseau complémentaire de suivi hydrobiologique et physique	A1-9.1 Réalisation d'un état des lieux hydrobiologique des cours d'eau du bassin du Tarn de sa source à la confluence avec la Jonte	30400	Montant non communiqué par le MO	NC
A1-9.2 Mise en place d'un réseau complémentaire de suivi hydrobiologique et physique		134045	0	0,00%	
A1-9.3 réalisation de suivis thermiques complémentaires		10880	0	0,00%	
Total			22226725	10880552,35	48,95%



Volet	Action	Sous-action	Montants prévus (€ HT)	Montants réels (€ HT)	Taux de réalisation
A2 Agriculture	A2-1 Améliorer la gestion des effluents des exploitations laitières sur les territoires à enjeux	A2-1.1 Elaboration d'une carte de définition des territoires à enjeux	6750	Non communiqué par le MO	NC
		A2-1.2 Réalisation de diagnostics d'exploitation	70000	0,00	0,00%
		A2-1.3 Réalisation de travaux de lutte contre les pollutions des effluents d'élevage	2960000	0,00	0,00%
	A2-2 Mettre en œuvre un plan d'actions de lutte contre les érosion du bassin de la Muse	A2-2.1 Réalisation de diagnostics	10000	0,00	0,00%
		A2-2.2 Mise en place d'un accompagnement technique	42000	0,00	0,00%
	A2-3 Améliorer les pratiques phytosanitaires des exploitations arboricoles et viticoles	A2-3.1 Réalisation d'une étude diagnostic dans la vallée du Tarn	30000	Non communiqué par le MO	NC
		A2-3.2 Mise en œuvre des actions préconisées suite à l'étude-diagnostic	À définir		
	A2-4 Protéger les têtes de bassin des perturbations liées à l'élevage	A2-4.1 Réalisation d'une étude-diagnostic	10000	0,00	0,00%
		A2-4.2 réalisation des aménagements prévus dans le plan d'actions	À définir		
	A2-5 Organiser des sessions de formation pour les agriculteurs		8000	0,00	0,00%
	A2-6 Aider les agriculteurs à investir collectivement	A2-6.1 Récapitulation des besoins	Intégré à l'animation du volet "Agriculture" du contrat de rivière		
		A2-6.2 Acquisition du matériel nécessaire et prioritaire	300000	0,00	0,00%
	A2-7 Communiquer sur la gestion de l'eau sur les exploitation en collectant les eaux pluviales		Intégré à l'animation du volet "Agriculture" du contrat de rivière		
A2-8 Assurer l'animation du programme agricole du contrat de rivière du Tarn-amont		200000	Réalisé par l'animatrice du contrat de rivière	NC	
Total			3636750	0,00	0,00%

Volet	Action	Sous-action	Montants prévus (€ HT)	Montants réels (€ HT)	Taux de réalisation
B1 Milieux aquatiques	B1-1 Mettre en cohérence les différents PPG du territoire	B1-1.1 réalisation d'une synthèse et analyse des données existantes sur la dynamique fluviale des cours d'eau du bassin	À définir		
		B1-1.2 Réalisation d'une étude hydromorphologique sur les secteurs où un déficit de données a été mis en évidence	À définir		
	B1-2 Réaliser une étude du bassin versant de la Muse		80000	Non communiqué par le MO	NC
	B1-3 Suivre l'impact de travaux expérimentaux de restauration hydromorphologique		13500	0,00	0,00%
	B1-4 Créer un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques sur la tête de bassin		155500	0,00	0,00%
	B1-5 définir les ZHIEP et ZSGE		À définir		
	B1-6 réaliser une étude du patrimoine génétique des truites		37000	Non communiqué par le MO	NC
	B1-7 Acquérir des connaissances sur les cyanobactéries	B1-7.1 Réalisation d'une étude fondamentale sur les cyanobactéries	À définir		
		B1-7.2 Communication à travers la lettre d'information à la population	Intégré au volet communication (C1-1.1)		
	B1-8 Acquérir des connaissances sur les écrevisses et leurs habitats	B1-8.1 Etude et suivi des populations d'écrevisses à pieds blancs	56815	Non communiqué par le MO	NC
		B1-8.2 Etude et suivi des populations d'écrevisses signal sur le bassin du Tarn en amont du Rozier	47695	Non communiqué par le MO	NC
	B1-9 réaliser des travaux de restauration hydromorphologique	B1-9.1 Réaliser des travaux expérimentaux de restauration hydromorphologique sur le Tarn entre Florac et Montbrun	70000	0,00	0,00%
		B1-9.2 réalisation d'une étude de faisabilité d'effacement du seuil de Prades	20000	Non communiqué par le MO	NC
	B1-10 Mettre en œuvre les plans pluriannuels de gestion des cours d'eau		604887	91474,15	NC
	B1-11 Pérenniser les postes de techniciens de rivière	B1-11.1 Pérennisation des postes de techniciens de rivière	484914	126691,32	NC
B1-11.2 Communication à travers la lettre d'information à la population		Intégré au volet communication (C1-1.1)			
Total			1570311	218165,47	13,89%

Volet	Action	Sous-action	Montants prévus (€ HT)	Montants réels (€ HT)	Taux de réalisation
B2 Crues et risques d'inondations	B2-1 Réduire la vulnérabilité des terrains de campings	B2-1.1 Réalisation et approbation des cahiers de prescriptions de sécurité (CPS)	4000	Non communiqué par le MO	NC
		B2-1.2 Mise en place des systèmes autonomes d'alerte nécessaires	18400	Non communiqué par le MO	NC
	B2-2 Elaborer les documents communaux d'information et de prévention concernant les risques d'inondations	B2-2.1 Élaboration des documents d'information communaux sur les risques d'inondation	48000	Non communiqué par le MO	NC
		B2-2.2 Élaboration des plans communaux de sauvegarde	43000	Non communiqué par le MO	NC
	B2-3 Sensibiliser et communiquer sur les risques d'inondation	B2-3.1 Élaboration d'une exposition mobile sur les risques d'inondations	6000	0,00	0,00%
		B2-3.2 Communication à travers la lettre d'information à la population	Intégré au volet "communication (C1-1.1)		
Total			119400	0,00	0,00%

Volet	Action	Sous-action	Montants prévus (€ HT)	Montants réels (€ HT)	Variation	
B3 Aspect quantitatif	B3-1 Proposer des règles de gestion quantitative de l'eau		Intégré à la révision du SAGE action C2-2			
	B3-2 Identifier les prélèvements ayant un impact notable sur les têtes de bassin		Intégré aux missions du PNC			
	B3-3 Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau potable	B3-3.1 Mise en place de compteurs généraux sur les captages d'eau potable		250000	0,00	0,00%
		B3-3.2 Recherche de solutions pour un prélèvement d'eau potable plus respectueux des milieux aquatiques		À définir	À définir	À définir
		B3-3.3 Achat groupé de citernes de récupération de l'eau de pluie pour les particuliers pour un usage externe		150000	0,00	0,00%
		B3-3.4 Communication à travers la lettre d'information à la population	Intégré à la sous-action C1-1.1			
Total			400000	0,00	0,00%	

Volet	Action	Sous-action	Montants prévus (€ HT)	Montants réels (€ HT)	Taux de réalisation
B4 Activités touristiques liées à l'eau	B4-1 Sensibiliser les professionnels du tourisme aux bonnes pratiques	B4-1.1 Mise en place d'une charte des bonnes pratiques relatives aux activités de loisirs liées à l'eau	Intégré à l'animation SAGE et contrat de rivière action C2-1		
		B4-1.2 Organisation d'une journée de nettoyage des berges en fin de saison	2500	0,00	0,00%
		B4-1.3 Organisation d'une soirée d'information à destination des saisonniers	5000	0,00	0,00%
		B4-1.4 Communication à travers la lettre d'information à la population	Intégré à la sous-action C1-1.1		
		B4-1.5 Communication à travers les offices de tourisme	Intégré aux missions des offices de tourisme		
	B4-2 Sensibiliser la population touristique aux bonnes pratiques	B4-2.1 Réaliser des autocollants au format A4	1500	0,00	0,00%
		B4-2.2 Installation de panneaux sur les sites d'embarquement et de débarquement publics de canoë-kayak	5000	0,00	0,00%
		B4-2.3 Communication à travers les offices de tourisme	Intégré aux missions des offices de tourisme		
		B4-2.4 Communication dans les structures d'hébergement	1000	0,00	0,00%
	Total			15000	0,00

Volet	Action	Sous-action	Montants prévus (€ HT)	Montants réels (€ TTC)	Variation	
C1 Communi- cation	C1-1 Assurer la communication auprès du public	C1-1.1 Communication à travers une lettre d'information à la population	75000	15320,28	20,43%	
		C1-1.2 Réalisation d'un site Internet du bassin du Tarn-amont	10000	9343,75	93,44%	
		C1-1.3 Organisation d'une journée de nettoyage des berges en début de saison à destination du grand public	5000	86,00	1,72%	
		C1-1.4 Élaboration d'une exposition mobile sur le BV Tarn-amont	6000	0,00	0,00%	
		C1-1.5 Élaboration d'un CD-rom sur le bassin Tarn-amont	3500	0,00	0,00%	
		C1-1.6 Constitution d'une vidéothèque portant sur le thème de l'eau et les milieux aquatiques	500	0,00	0,00%	
	C1-2 Assurer l'animation en milieu scolaire		150000	8035,07	5,36%	
	C1-3 Organiser des sessions de formation	C1-3.1 Identification de l'offre de formation		Intégré à l'animation du contrat de rivière C2-1	Intégré à l'animation du contrat de rivière C2-2	Intégré à l'animation du contrat de rivière C2-3
		C1-3.2 Organisation de formations techniques courtes pour les employés communaux du territoire	2000	0,00	0,00%	
		C1-3.3 Organisation de journées d'informations réglementaires pour les élus du territoire	2000	0,00	0,00%	
Total			254000	32785,10	12,91%	

Volet	Action	Sous-action	Montants prévus (€ HT)	Montants réels (€ HT)	Taux de réalisation
C2 Animation et gouvernance	C2-1 Assurer l'animation du SAGE et du contrat de rivière		701250	0,00	0,00%
	C2-2 Réviser le document du SAGE Tarn-amont	C2-2.1 Rédaction du projet, coordination de la procédure, etc.	Intégré à l'animation du SAGE (C2-1)		
		B3-1 Étude de partage de la ressource	20000	0,00	0,00%
		C2-2.2 Étude économique et juridique	100000	0,00	0,00%
		C2-2.3 Rapport environnemental	9000	Intégré à l'animation du SAGE (C2-1)	100,00%
		C2-2.4 Enquête publique	70000	0,00	0,00%
		C2-2.5 Publication de l'arrêté d'approbation	1000	0,00	0,00%
		C2-2.6 Reprographie	5000	0,00	0,00%
	C2-3 Organiser les données sur l'eau	C2-3.1 Tableau de bord	10000	0,00	0,00%
		C2-3.2 Évaluation des effets cumulés	Intégré à l'animation du SAGE et du contrat de rivière (C2-1)		
		C2-3.3 Évaluation du contrat de rivière	Intégré à l'animation du SAGE et du contrat de rivière (C2-1)		
	C2-4 Sensibilisation à la gestion de l'eau		Intégré à l'animation du contrat de rivière (C2-1)		
				916250	0,00

NC : non communiqué ou non calculable